

COMMUNE D'ESPELETTE (64250)

**ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER**

Z.P.P.A.U.P. d' ESPELETTE



RAPPORT DE PRESENTATION

Décembre 2005

D.R.A.C. AQUITAINE
SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE DES PYRENEES ATLANTIQUES
COMMUNE D'ESPELETTE

GHECO urbanistes

Z.P.P.A.U.P. d'ESPELETTE

SOMMAIRE

I - APPROCHE GEOGRAPHIQUE

I.1. – SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE

I.2 – RELIEF ET HYDROGRAPHIE

II - APPROCHE HISTORIQUE

II. 1 – ELEMENTS SUR L'HISTOIRE DE LA COMMUNE –

II. 2 – LE RESEAU DE VOIES DE COMMUNICATIONS

II .3 – LA STRUCTURE VIAIRE : rues et places

II. 4 - LA STRUCTURE PARCELLAIRE et LA TRAME BATIE

II. 5 – L'EVOLUTION DU PARCELLAIRE ET DU PAYSAGE

(quelques cartes anciennes/ points de vue actuels + cadastre XIX°)

III– ELEMENTS DU PATRIMOINE

III. 1 - PATRIMOINE BATI

III.1 1 - LES MONUMENTS HISTORIQUES

III.1.2 – LA FORME URBAINE

III. 1.3 - LA TYPOLOGIE ARCHITECTURALE

III.1. 4 - LES ELEMENTS ARCHITECTURAUX

III.1.5 – LA FORME PERI-URBAINE

III.1.6 – LA FORME RURALE

III.2. – LE PATRIMOINE PAYSAGER

III.2.1./ LES SITES – LES ZNIEFF – LES CHEMINS DE RANDONNEES

III.2.2./ LES PAYSAGES

III.3 – POINTS DE VUES REMARQUABLES

IV – PERIMETRE DE Z.P.P.A.U.P.

V – ELEMENTS DE GESTION DU PAYSAGE

ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER : le règlement et les recommandations

I - APPROCHE GEOGRAPHIQUE

I.1. – SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE

Située dans le Pays Basque , plus précisément dans la province du Labourd, la commune d'ESPELETTE s'étend sur un territoire de 2685hectares. Elle se développe principalement sur un axe Nord Sud , limité au Nord par les communes de USTARITZ et LARRESSORE, à l'Ouest par la commune d'ITXASSOU à l'Est par celles d'AINHOA et SOURAIDE. L'extrême Sud du territoire communal touche par sa pointe la frontière espagnole.



Extrait de carte IGN

I.2 – RELIEF ET HYDROGRAPHIE

Relief

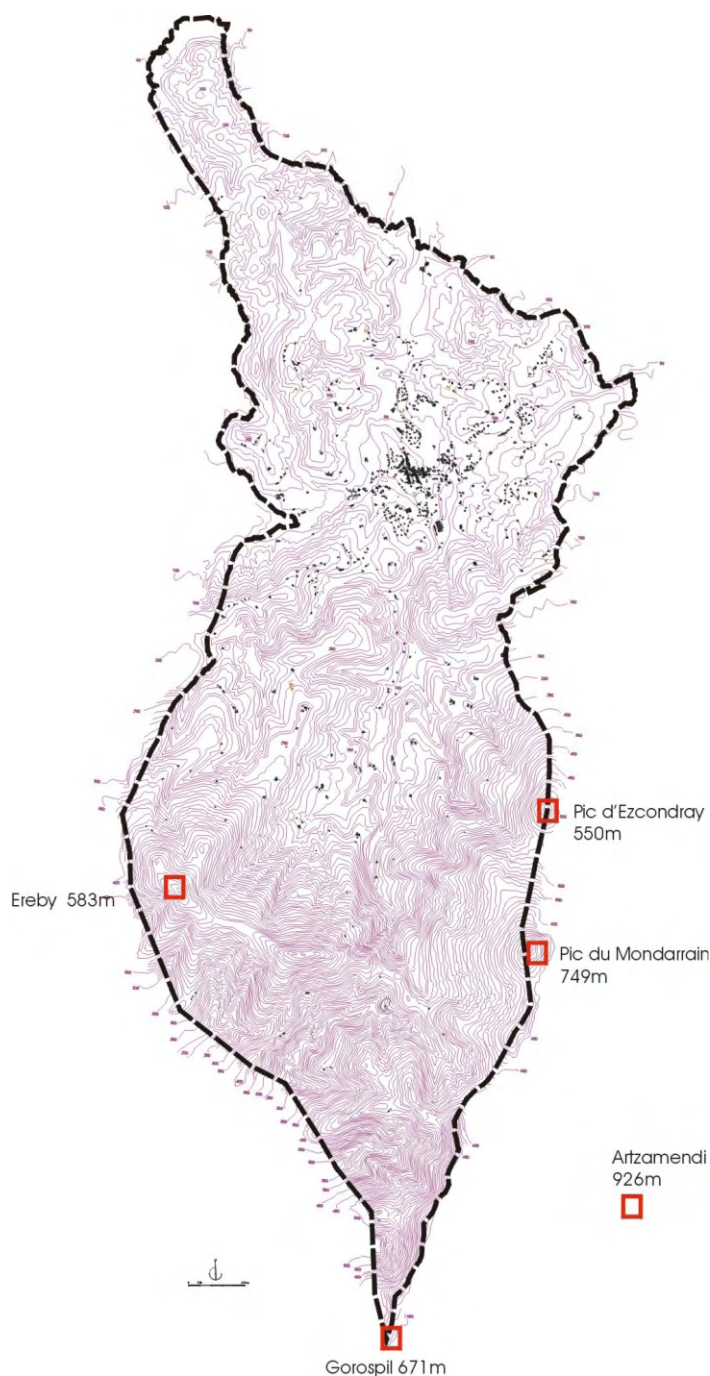
La commune d'ESPELETTE s'étend sur deux types d'espaces :

- La montagne au Sud
- L'espace rural au Nord.

De moins de 100m d'altitude dans sa partie Nord, elle atteint 749m au Pic du Mondarrain en limite avec la commune d'ITXASSOU.

Cet effet d'altitude se prolonge au delà du territoire communal par la montagne l'Artzamendy (926m) qui continue les perspectives de la montagne pyrénéenne.

Plusieurs éléments du relief participent de façon importante à l'identité des lieux : les lignes de crêtes,, qui « découpent » le territoire transversalement. Elles sont accompagnées par les bases de piémonts qui jouent un rôle modérateur dans la présence et l'implantation du bâti. Ainsi le bourg se situe t il au cœur d'un vaste espace ouvert , accompagné par les quartiers nouveaux notamment émergents au XX^e siècle. Alors que les grandes bâtisses rurales s'éparpillent entre un espace de deux collines très perceptibles, et la base du piémont qui amorce le secteur de la montagne.

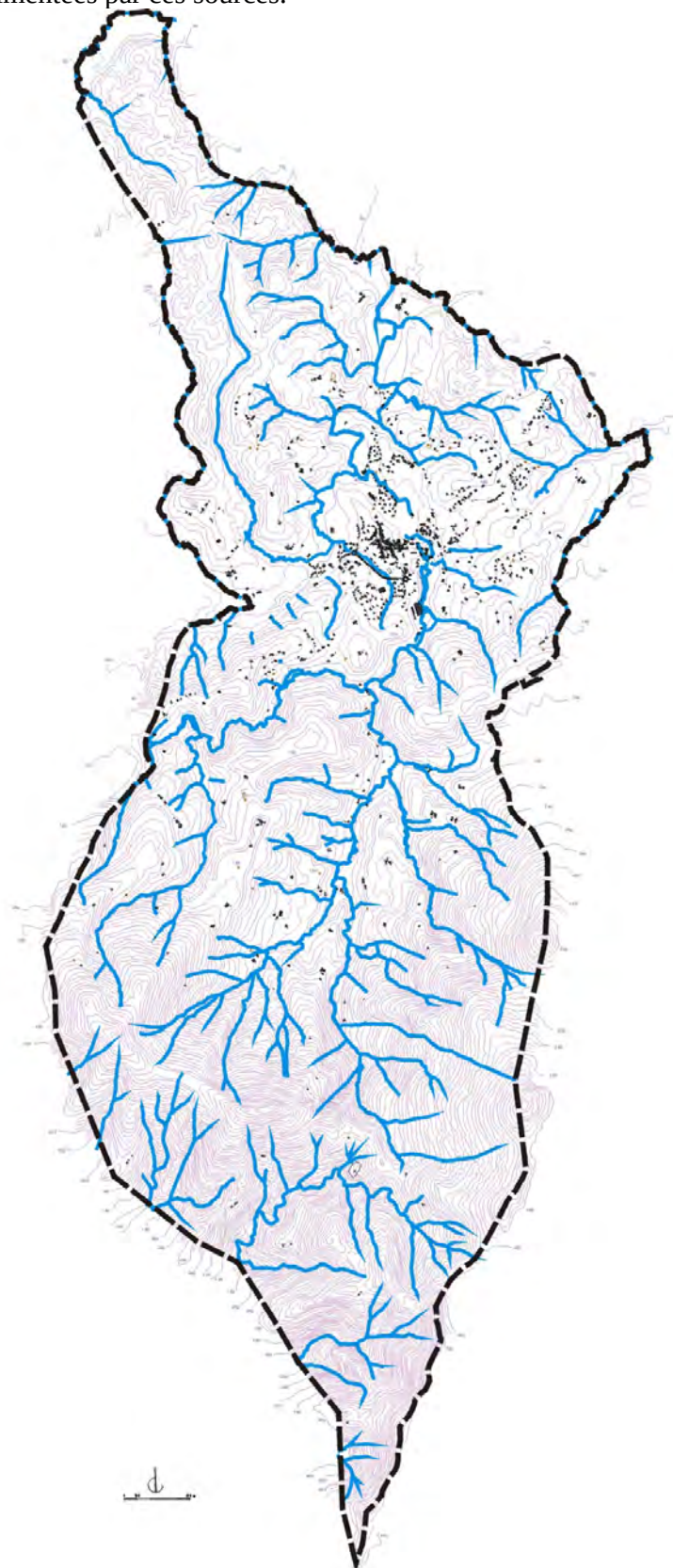


Le relief et la localisation des principaux sommets

Hydrographie

La commune d'ESPELETTE se situe entre deux grands bassins : celui de la Nivelle à l'Ouest et celui de la Nive à l'Est.

Son territoire est drainé par les affluents de ces deux cours d'eau principaux ainsi que par les ruisseaux qui prennent naissance dans sa partie montagneuse. Plusieurs maisons situées dans la partie Sud de la commune sont alimentées par ces sources.



Le relief et l'hydrographie

II - APPROCHE HISTORIQUE

II. 1 – ELEMENTS SUR L'HISTOIRE DE LA COMMUNE –

Extraits de « Ezpeleta Village Basque » (1995) de Georges Viers

« (... /...) Le nom d'Espelette

Le nom d'Espelette est doublement singulier. D'abord parce qu'il n'y a pas de Buis à l'état sauvage dans notre territoire (ou très rare), en second lieu parce que les châteaux-forts ont toujours été très peu nombreux en Pays Basque de Franceⁱ. Cette anomalie s'explique par l'histoire, le château d'Espelette tire son nom d'une famille noble de Navarre où le buis abonde, les Ezpeleta, qui le firent bâtir vers l'an mille ou avant et, barons ici mais comtes en Espagne, en furent les maîtres jusqu'en 1707 après extinction de la branche familiale de France en 1697.

Ces barons féodaux étaient à l'origine vassaux du roi de Navarre et le suivaient dans ses chevauchées guerrières. Pendant des siècles, roi de Navarre et roi de France s'entendirent assez bien pour que les services militaires des barons soient faciles à assurer.

La baronnie d'Espelette faisait partie du Pays de Labourd où le roi de France, de longue date, avait des compétences judiciaires et militaires. Entre 1154 et 1453 cependant, les relations se compliquèrent un peu. L'Aquitaine, dont le Labourd faisait partie, passa sous la domination des rois d'Angleterre pendant trois siècles grâce au mariage d'Eléonor (d'Aquitaine) et d'Henri Plantagenêt.

On vit alors Garcie Arnault, seigneur d'Ezpeleta, appuyer les armées anglaises dans la conquête de la Soule (1307) qui ne resta pas longtemps sous leur domination malgré les intrigues, les combats, les alliances qui la firent changer de maîtres plusieurs fois par siècle. Les habitants de la Soule, pas plus que ceux d'Espelette, ne prenaient part à ces combats mais souffraient quand même du passage des guerriers. C'est banal et cela dure encore, ailleurs...

Quand éclata la guerre de Trente Ans (1618-1648), le roi de France se trouva opposé au roi d'Espagne, qui avait annexé la Navarre, et les barons d'Espelette guerroyaient donc contre le roi de France. Le cardinal de Richelieu, en 1637, confisqua les terres du baron Bertrand II d'Ezpeleta et les Ezpeletars y trouvèrent si peu à redire qu'ils démolirent le château. Il s'agissait pour eux de détruire le symbole et l'assise d'un pouvoir qu'ils ne reconnaissaient plus.

Démocratie et révolution

En effet, les habitants du Labourd, comme ceux du Pays de Soule et de la plupart des communautés de Basse Navarre (Cize, Mixe, Baïgorry, etc.) ne connaissaient la féodalité que par ses titres mais non par ses privilèges et par les droits seigneuriaux qu'elle percevait ailleurs en France ou en Espagne sur les « manants ». Les nobles étaient si peu considérés qu'ils étaient tenus à l'écart des assemblées de gestion locale comme le Biltzar du Pays de Labourd ou le Silviet du Pays de Soule. Il leur restait la basse justice et les devoirs militaires à la requête du roi.

Néanmoins, l'héritière des barons mal aimés qui n'avait pas guerroyé contre la France engagea un procès que perdit la communauté d'Espelette. Celle-ci dut payer la reconstruction du château, ce qui lui coûta 25000 livres. Ce n'était pas le château de Chambord heureusement. Et comme la branche française de cette famille fut bientôt éteinte, le château reconstruit, avec les titres honorifiques qui lui étaient attachés, devint propriété de la communauté. Cependant, malgré les titres nobiliaires acquis par donation, les habitants d'Espelette continuèrent de participer à la gestion du Pays de Labourd. La paroisse qui était alors l'équivalent de la commune déléguait deux députés, élus ou nommés à tour de rôle, à l'assemblée du Biltzar réuni à Ustaritz. Ces députés rapportaient à leurs électeurs les propositions à débattre puis retournaient au Biltzar pour apporter l'opinion ou la décision de la communauté, bel exemple de contrôle démocratique. Sur place, l'autorité était entre les mains d'un maire-abbé (hauz-apheza) assisté des jurats élus par chaque quartier.

La période révolutionnaire entraîna de nombreux troubles du fait de la proximité de l'Espagne avec laquelle la France était en guerre. Des prêtres qui refusaient la Constitution civile du clergé, des

aristocrates menacés, des déserteurs de l'armée, des conscrits insoumis surtout passèrent la frontière et parfois complotaient contre le gouvernement nouveau tout en aidant les armées ennemies.

Les communes voisines eurent beaucoup à souffrir d'une répression collective. Des milliers d'habitants de Sare, d'Ascain, d'Ixassou furent déportés dans les Landes et internés dans des conditions cruelles qui feront beaucoup de victimes. Et le mouvement des armées espagnoles, anglaises en 1811, françaises aussi s'accompagna de destructions, d'incendies, de pillages comme il se doit... Rien d'étonnant à ce que la population de la paroisse, devenue commune depuis 1790, soit inférieure en 1820 de celle de 1718 !

Le XIX^e siècle

Après les conflits entre paysans et châtelains, après les misères de la Révolution, après les dégâts militaires frontaliers, le XIX^e siècle apparaît comme une période sans histoire. La population augmente peu à peu comme dans toutes les campagnes françaises et atteint son maximum en 1851 : 1694 habitants. Malheureusement, les moyens d'existence ne se sont pas accrus au même rythme et la misère frappe de nombreuses familles qui ne survivent que par la mendicité. Le Commissaire de police de Cambo demande au Maire d'Espelette de veiller à ce que les mendiants et les chapardeurs de chez nous ne viennent pas perturber les curistes fortunés qui fréquentent, sous le Second Empire, la station thermale et ses bâtiments reconstruits en 1821.

Comme dans toutes les Pyrénées, cette misère insupportable entraîne une émigration très forte vers l'Amérique du Sud principalement (Pays de la Plata et Chili) qu'on peut estimer à plus de 300 personnes pour la seule période 1851-1866 dont les 181 émigrants entre 1851 et 1856. Quelques-uns reviendront plus tard, fortune faite, bien moins nombreux que ceux qui vivront sur place sans parfois même donner de leurs nouvelles. Mais le mythe de l'Eldorado l'emporte sur les réalités de l'époque. Après des années de récoltes insuffisantes et d'épizooties, c'est encore pire : 240 départs de 1891 à 1896 : le sixième de la population d'Espelette. Les états nominatifs des Conseils de révision montrent que beaucoup de jeunes gens s'expatrient pour échapper à la conscription : ils sont donc déclarés « insoumis ». Il en résulte un sérieux décalage entre les deux sexes dans la population adulte. En 1846, le groupe d'âge 20-49 ans comprend 82 hommes pour 100 femmes et celui des plus de 30 ans : 120 femmes célibataires pour 62 hommes de même condition, ce qui est une autre histoire propre au Pays Basque de France. Disons tout de suite que si le dernier aspect de notre démocratie ne s'est pas beaucoup modifié, le rapport entre hommes et femmes s'est inversé au XX^e siècle, l'exode féminin étant plus important que l'exode masculin, la Côte Basque absorbant une forte immigration rurale. Nous y reviendrons car nous entrons ici dans l'inventaire actuel qu'il faudra préciser.

RICHESSSE DEMOGRAPHIQUE

Les recensements de la population donnent également une image de notre population mouvante dans son habitat. Les nouveaux venus sont plus jeunes que la population antérieure. Les jeunes ménages amènent un relèvement de la natalité qui n'avait cessé de baisser jusque vers 1980 comme dans tout l'arrondissement de Bayonne qui l'a dépassé avec 12,7 % contre 10,9 ‰. En conséquence, les jeunes gens et jeunes filles (tranche de 0 à 19 ans) sont plus nombreux (29% du total de la population, contre 23 % dans l'arrondissement entier... et 27,5% dans toute la France).

Cette bonne et forte proportion de jeunes diminue d'autant la part des gens âgés dans la population. Les habitants de 60 ans et plus ne font ici que 21% contre 26% dans l'arrondissement. Ils étaient 24% en 1975, malgré l'arrivée régulière de personnes retraitées venues vivre ici dans la tranquillité et la tiédeur méridionale. Du même coup, la proportion de gens actifs n'a cessé d'augmenter dans la commune passant de 36% en 1975 à 42% en 1990 et les femmes y sont de plus en plus nombreuses, plus du tiers du total maintenant.

L'ère du mouvement

Comme le nombre d'emplois sur place n'a guère augmenté, les « migrants » journaliers se sont multipliés : 32% travaillaient hors d'Espelette en 1975, ils sont 57% maintenant, soit la majorité des travailleurs, salariés ou non.

La conjugaison de l'emploi lointain et du travail féminin accru se lit dans la statistique des automobiles particulières : près de la moitié des ménages ont au moins deux voitures dans leur garage... ou en plein air ; proportion bien plus forte que dans tout l'arrondissement de Bayonne : 46% contre 30%.

Mais ce troupeau de quelque huit cents autos détenu par 476 ménages ne sert pas qu'aux déplacements de travail. Il y a aussi les achats, les distractions, les enfants à mener à l'école ou à l'abribus le plus proche.

Nouveaux quartiers

A mesure que la population s'accroissait, l'habitat s'est lui-même modifié. En 1954, 37% des Espeletars vivaient à l'écart du bourg, presque tous dans leurs exploitations agricoles. En 1975, ils sont déjà 47% bien que le nombre des agriculteurs ait beaucoup diminué et, en 1990, si l'on considère que la plupart des logements individuels ont été édifiés dans la campagne, nous en sommes à 57% (312 logements individuels pour 567 ménages, sans parler des 42 « fermes » encore agricoles par définition. Cet habitat nouveau, à de très rares exceptions près, respire la coquetterie, le bon goût, le souci de s'accorder avec les constructions anciennes traditionnelles.

L'aspect pimpant des maisons individuelles s'explique aussi par la jeunesse des bâtiments : près de la moitié (47%) des maisons d'Espelette ont été édifiées depuis 1975. C'est l'époque où a commencé le redressement démographique de la commune tombé à 1186 habitants, à peu près comme en 1936 et où le paysage s'est mis à évoluer très rapidement, autour du bourg et dans les collines du nord.

La quasi-totalité des 354 maisons individuelles (fermes ou villas) sont la propriété de leurs occupants tandis que les 149 locataires vivent le plus souvent dans des maisons « collectives » c'est-à-dire dans les étages des grandes demeures du bourg. La demande de logements à louer est restée assez forte pour que l'Office départemental des habitations à loyer modéré ait mené à bien récemment la construction de trois bâtiments avec une vingtaine de logements, juste sous le château-mairie sans déparer le moins du monde l'environnement des maisons anciennes.

Bien sûr, bon nombre des constructions individuelles ont trouvé leur place dans un des lotissements peu étendus en général, qui ont proliféré autour du bourg, densifiant avec modération l'espace central de la commune et contribuant, par leur proximité, à la survie du petit commerce local. En 1970, il n'existait qu'un seul lotissement achevé, d'origine municipale, au Nord de la pharmacie actuelle. On en compterait aujourd'hui une bonne vingtaine, certains de trois lots, d'autres plus étoffés mais qui ne font pas encore d'Espelette une banlieue pavillonnaire, surtout dans un milieu rural où prédominait, au moins depuis deux ou trois siècles, un habitat très dispersé.

Après cette avalanche de chiffres, respirons un peu et tentons d'esquisser le portrait-robot d'un Ezpeletar de 30 ans : il habite une coquette villa sur une des petites routes ou un petit lotissement au Nord du bourg ; il est marié, sa femme travaille à Cambo dans une maison de santé ; ses enfants vont à l'école et il faut deux automobiles. Ils n'habitent Espelette que depuis 5 ans et il leur reste 15 annuités pour payer leur logis presque tout neuf. Lui est employé dans une entreprise moyenne du BAB ; il n'est pas né au Pays Basque car il fait partie d'un bon paquet d'électeurs « étrangers » au pays. Il s'y plaît pourtant mais les difficultés économiques l'obligeront peut-être, bon gré mal gré, à changer encore de domicile comme l'ont fait 333 de nos habitants entre 1982 et 1990, remplacés et au-delà par les excédents de naissance (plus 42) et par les nouveaux arrivants (plus 535).(..../..)

Le nom d'Espelette a été d'abord celui d'un espace dominé par le château de la famille navarraise d'Ezpeleta, espace hétérogène puisqu'il était constitué par plus d'une centaine de maisons paysannes dispersées sur tout le territoire et d'une petite agglomération, où logeaient certes quelques agriculteurs mais surtout des artisans, des commerçants, des « chirurgiens », etc. A cette agglomération non-agricole, il faut donner le nom de bourg.

Le bourg est formé de deux noyaux compacts. En bas, près du ruisseau, le Latsa, et sous l'église, c'est le quartier Cherrenda (Xerrenda) avec ses maisons jointives à plusieurs étages dominant une étroite ruelle(..../..)

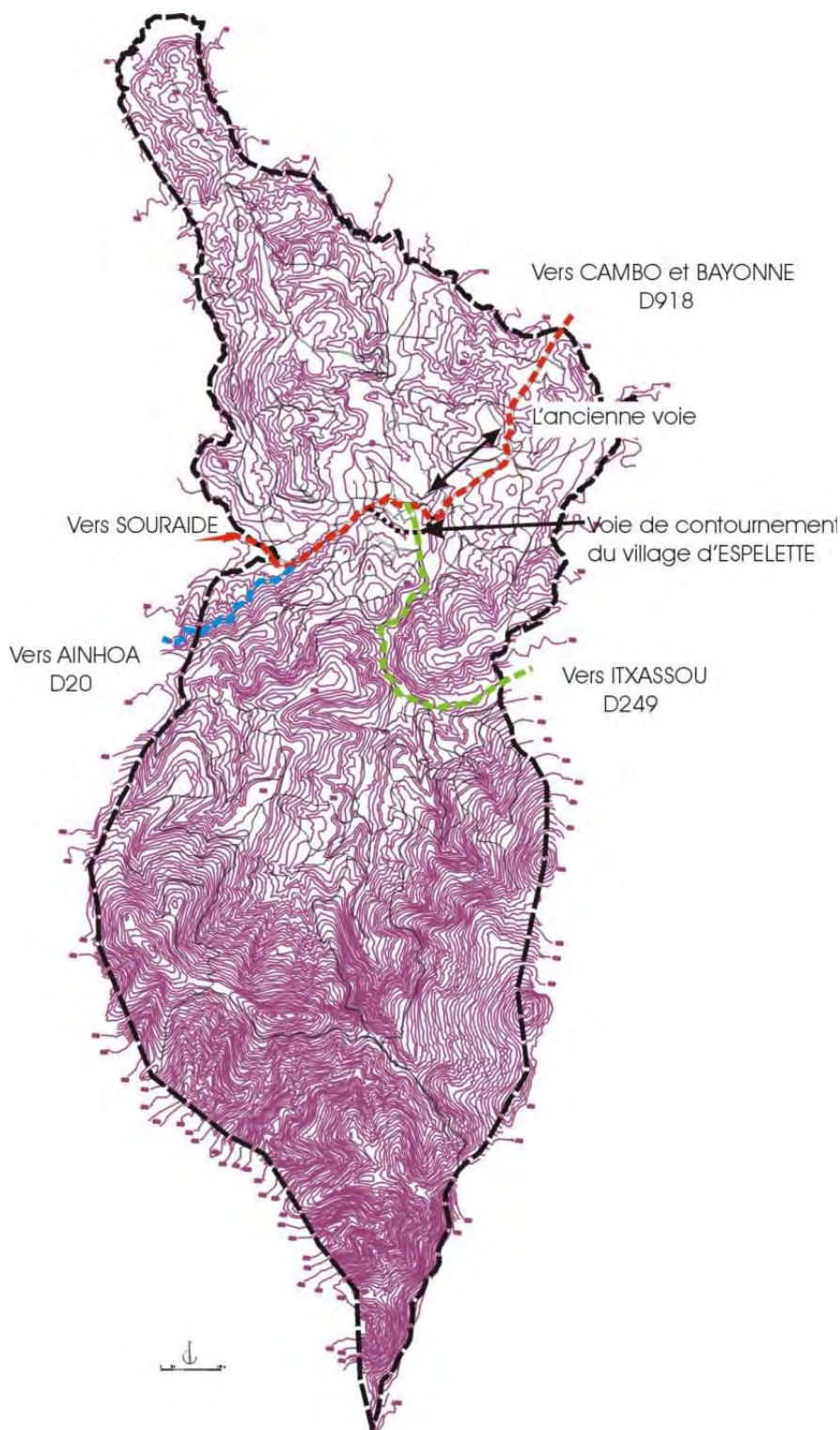
(..../..)Cherrenda est relié au bourg par une étroite rue pentue bordée de plusieurs vieilles maisons fort bien restaurées. Celles de « la rue » sont plus hautes encore et leur architecture originelle s'est peu à peu redécouverte au fil des années avec les travaux de rénovation. Ce sont de grandes demeures à deux et même trois étages construites en colombage et qui n'ont jamais été des demeures paysannes. Leurs rez-de-chaussée abritent les boutiques du pays. »

Texte didactique tiré du livre « Ezpeleta Village Basque » (1995) de Georges Viers – Géographe, spécialiste du peuple basque.

II. 2 – LE RESEAU DE VOIES DE COMMUNICATIONS

Le territoire de la commune d'ESPELETTE est traversé par :

- La route départementale 918 reliant St PEE SUR NIVELLE via SOURAIDE à CAMBO. C'est la voie principale de communication qui est mise en relation directe avec le secteur de BAYONNE par son embranchement avec la D932 reliant BAYONNE à l'intérieur du Pays Basque (ST JEAN PIED DE PORT). La RD918 traverse le village rue d'ESPELETTE. C'est en 2002 qu'a été réalisée la voie de contournement qui permet aux véhicules de transit, en particulier les poids lourds, d'éviter la traversée de la rue principale, passant sur le flanc Sud Ouest du village.
- La départementale 249 relie ESPELETTE et ITXASSOU, par le passage qui longe le ruisseau Latsa, entre les deux collines dominant le site du village.
- La départementale 20 relie ESPELETTE à AINHOA vers le Sud Ouest



II.3 – LA STRUCTURE VIAIRE : rues et places



Les rues

ESPELETTE s'inscrit dans le type « village-rue » de forme urbaine traditionnelle.

La structure des voies de communications actuelles s'appuie sur les anciens chemins adaptés à la topographie.

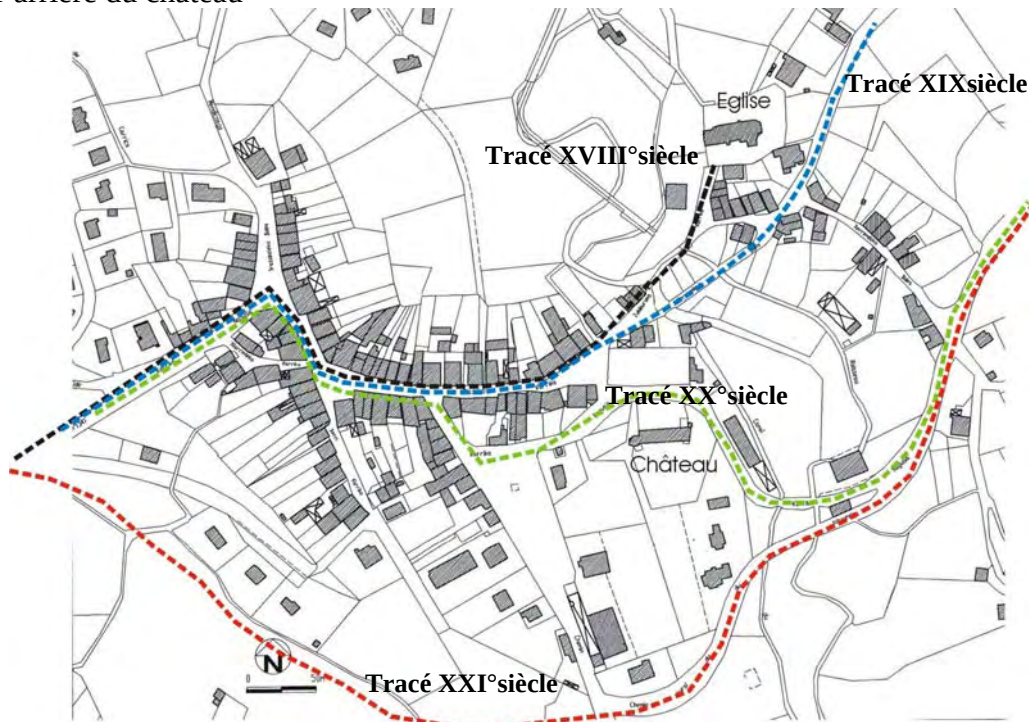
Ainsi, le noyau ancien du village est traversé par la rue principale qui, d'Est en Ouest, après avoir franchi la rivière au droit de l'église remontait pour suivre la ligne de crête.

Les autres axes importants de desserte des habitations autour du bourg se sont calés sur ce tracé partiellement concentrique. Les liaisons entre les différents espaces bâtis ne s'effectuent d'une façon convergente que par les extrémités des voies. L'urbanisation récente a repris, par strates de croissances, ce type de tracé.

La forme du « glacis » en pied de bâti sur la face Nord du village dégage une vue exceptionnelle sur sa silhouette, les voies laissent intact cet espace de présentation du village, que l'on peut pratiquer sous forme d'une boucle fermée.

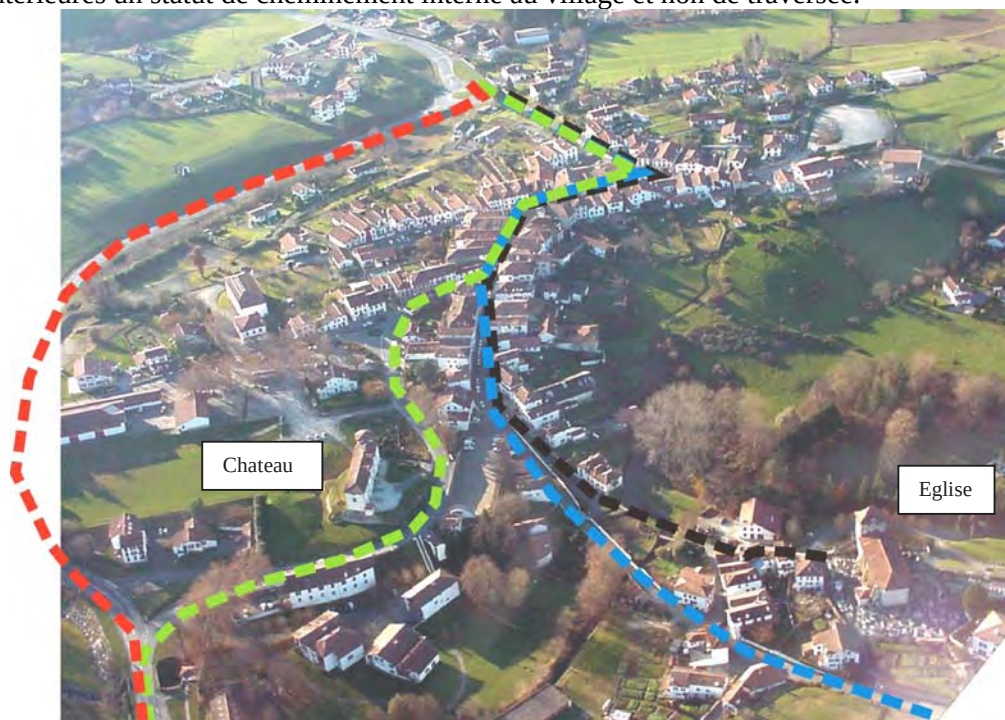
Les différentes « déviations » d'ESPELETTE au fil du temps :

- En noir, le passage à gué depuis l'église se poursuit le long de la ligne de crête sur la rue principale
- En bleu, le tracé passe par le pont construit dans l'axe de l'entrée depuis depuis la route départementale en ligne droite en venant de Cambo
- En vert, le quartier de l'église est contourné, la voie principale passe au pied du château
- En rouge, la voie de déviation mise en place au début du 21^e siècle contourne le village à l'arrière du château



La voie initiale traverse le village-rue d'ESPELETTE en passant au pied de l'église.

Le second tracé s'écarte de l'église pour aller retrouver la voie principale venant de CAMBO vers le Nord. Puis le quartier de l'église est abandonné comme passage principal au profit du pied du château. Enfin, de nos jours, c'est une véritable voie de contournement qui a été mise en place et confèrent aux voiries antérieures un statut de cheminement interne au village et non de traversée.



Les places

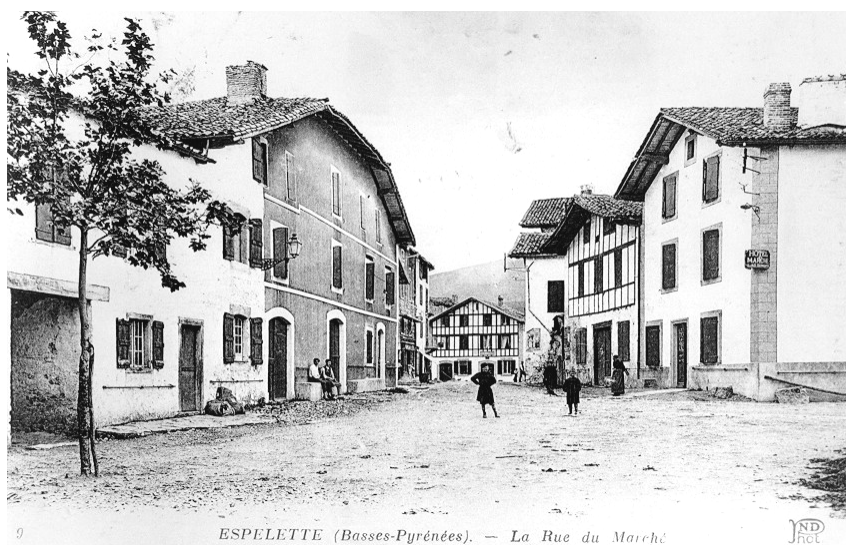
Excepté le lieu sur lequel se tient le marché, en arrière plan au Sud de la rue principale le village d'ESPELETTE n'a pas véritablement de « place ». il s'agit davantage de carrefour et de lieux de convergences, qui ponctuent la rue.

L'urbanisme du village s'appuie davantage sur la notion de trajet, de progression, de déplacement et de distribution des constructions à partir de l'axe principal

C'est la rue qui, par son épaisseur tient le rôle de lieu de rencontre au début du XX^e siècle.



Le traitement de sol allant de façade à façade, l'absence de trottoirs, accentue la relation directe du bâti à l'espace public. On voit souvent des bancs en pierre appuyés sur les façades des maisons à même la rue, comme c'était bien souvent le cas pour les ensembles bâtis dispersés en « village-rue »



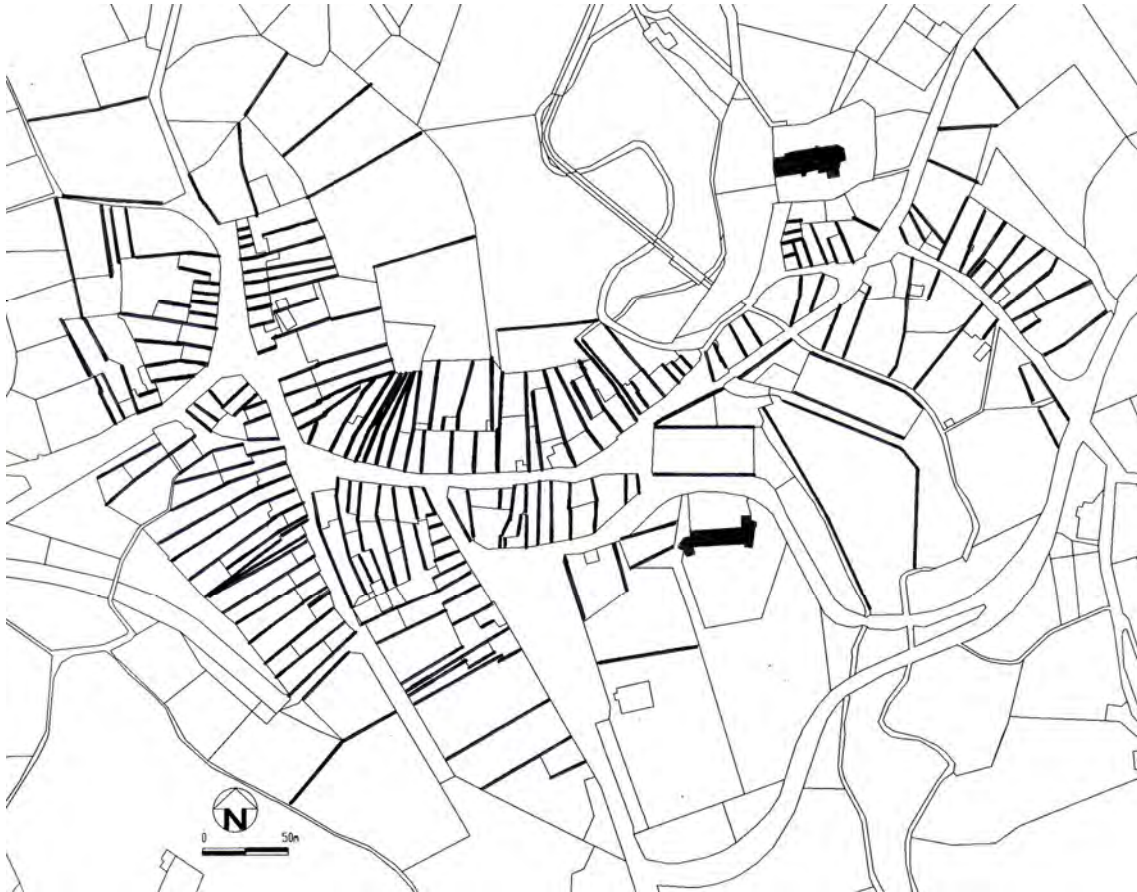
La traversée du village par l'axe routier principal (RD918) a transformé la pratique du lieu qui est devenu au XX^e siècle une voie importante de passage de voitures et camions reliant la France à l'Espagne. La création de la voie de contournement (2002) transforme la traversée « obligatoire » du village en un lieu de villégiature pour les visiteurs.

II. 4 - LA STRUCTURE PARCELLAIRE et LA TRAME BATIE

La forme du village est celle d'un village-rue, sur une quasi « ligne de crête ».



La majorité des maisons anciennes borde la rue en une seule épaisseur, cette forme est exceptionnelle ; elle est propre à certaines cités médiévales ou villages du Pays Basque (Ciboure, Bidache, Ainhoa, St Jean Pied de Port, notamment); les villages qui ont conservé cette authenticité sont devenus rares.



La forme du parcellaire « en arête de poisson » confère un rythme très régulier et très « serré ». C'est cette régularité , à peine altérée par des maisons plus grandes , qui caractérise le paysage de la « grande rue » du village.

La continuité du bâti sur lequel n'ouvre que quelques rares rues contribue au caractère « fermé » qui contraste avec les larges espaces ouverts des paysages environnants et contribue encore davantage au caractère « urbain » du lieu.

II. 5 – L'EVOLUTION DU PARCELLAIRE ET DU PAYSAGE



La superposition des cadastres actuel et napoléonien montrent la pérennité du bâti formant le village-rue d'ESPELETTE. Ce dernier accompagne la voie de circulation majeure qui traverse le village. AU XIX^e siècle cette voie passe par le quartier de l'église pour remonter vers le village par la rue nommée actuellement Xerrendako Bidea, tandis que de nos jours, la voie principale évite le quartier de l'église pour emprunter la route située en contre bas du château.

Au Nord Est le village supposé primitif près de l'église est aussi compact, tandis que la rue principale est dessinée par le front bâti des maisons contiguës, suivant un parcellaire en lanière étroite et profond.

Faute d'espace, le bâti s'est plus récemment développé en profondeur, aux arrières des constructions primitives, soit sous la forme d'extensions ponctuelles, soit par de véritables bâtiments notamment agricoles.. En particulier l'emprise du bâti dans les jardins est plus marquée de nos jours qu'il ne l'était dans les années 1830.

Les évolutions d'implantation du bâti au XX^e siècle ont privilégié le système individuel de la construction au milieu de parcelle, tout en préservant l'identité du village-rue.

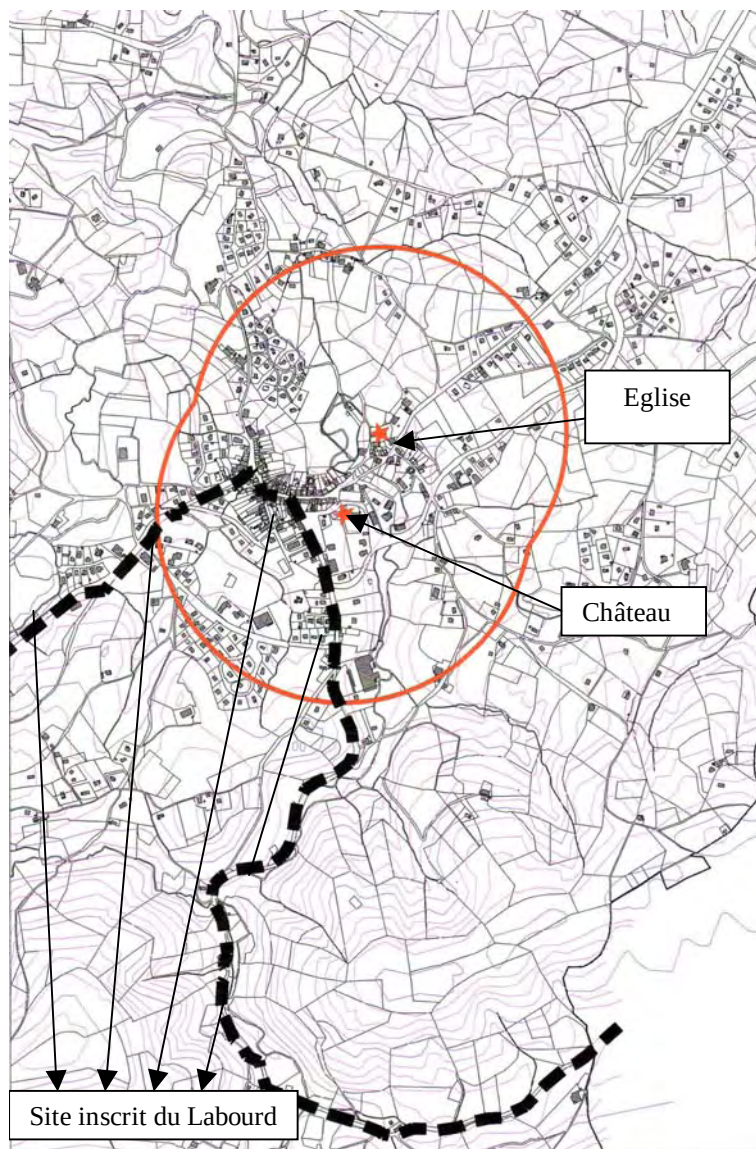
III– ELEMENTS DU PATRIMOINE

III. 1 - PATRIMOINE BATI

III.1 1 - LES MONUMENTS HISTORIQUES

La commune d'ESPELETTE compte parmi les Monuments Historiques :

- **L'Eglise** : arrêté du 19/05/1925 – Propriété de la commune
- **Le Château des Barons d'ESPELETTE** : inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, par arrêté du 31/12/1993 – Propriété de la commune



L'emprise des périmètres de protection de rayon de 500m , en vigueur jusqu'à maintenant, autour des Monuments Historiques couvre largement le village d'ESPELETTE.

Le site inscrit du Labourd , avant la création de la ZPPAUP, couvre la partie Sud de la commune, sa limite Nord passant par la route départementale 918 qui traverse la village.

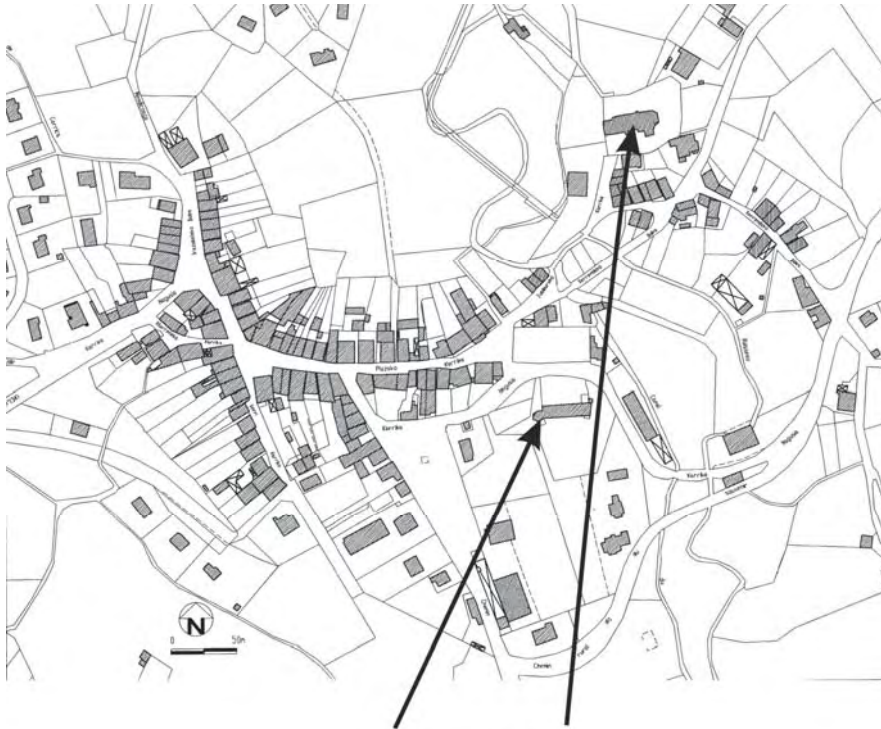
De ce fait, le Site Inscrit du Labourd « coupe en deux » le village, qui se trouve ainsi sous deux régimes différents d'autorisations en matière de travaux et de permis de Construire.

III.1.2 – LA FORME URBAINE

LES MAISONS DU VILLAGE D'ESPELETTE

L'unité du bâti

Il est des maisons groupées, bien alignées le long des rues, sur d'étroites et profondes parcelles ; il est des maisons des champs, isolées et d'apparence plus larges; les premières constituent le village d'Espelette : celui-ci tient son originalité de la régularité des constructions qui le forment, de l'unité d'ensemble et de la manière dont les maisons s'organisent.



Le château - L'église



Les façades

Vues depuis la rue, les maisons d'Espelette présentent des façades régulières et se développent tout en profondeur ; c'est la disposition typique issue du système urbain médiéval, à « pignon sur rue », dont les versants de toitures donnent sur le mitoyen ; à tel point qu'on découvre ici l'ancestral passage d'échelle entre les maisons, qui permettait à l'eau des toitures de s'écouler et aux propriétaires de construire et d'entretenir des murs indépendants d'une maison à l'autre.

Beaucoup de ces habitations possèdent encore le profond couloir qui permettait d'aller de la rue au jardin et, à mi-longueur de ce couloir, on trouve un vaste escalier.



Développé sur les façades de la rue principale



Sur une séquence de rue, on peut imaginer la blancheur des façades, régulièrement entretenue le jour de la Fête Dieu, qui conférait à cette rue une grande unité, malgré la diversité de l'architecture.

Le rythme de ces façades participe au paysage urbain de la rue par plusieurs éléments majeurs :

1. la largeur des façades et la présence ou pas d'espaces libres destinés à recueillir les eaux de pluie entre les maisons sont autant d'éléments de perception et de sensibilité. Les largeurs de façades varient dans la rue principale de 6 pour la plus étroite à 19m pour la plus large avec une moyenne générale s'établissant aux environs de 8 à 10m. Leur profondeur sur la parcelle est plus régulière variant de 14 à 18m. Les parcelles quand à elles développent des largeurs similaires aux façades sur rues, à l'exception des passages d'échelles entre les maisons, larges de 2m au plus, mais s'étirent sur des longueurs beaucoup plus importantes que les maisons : de 45m à 70m avec une moyenne autour des 55m. La maison est disposée en façade à l'alignement sur rue, tandis que le jardin se développe sur l'arrière de la maison.

-

3. le rythme des ouvertures, tantôt très ordonnancées, tantôt plus disparates, ainsi que le rapport entre les vides laissés par les portes et fenêtres et les pleins des maçonneries ; le traitement des rez de chaussée selon qu'ils accueillent ou non des commerces offrent un traitement plus ou moins ouvert.



III. 1.3 - LA TYPOLOGIE ARCHITECTURALE

Les maisons d'Espelette offrent de belles façades sur rue. Deux types majoritaires de constructions dominent l'axe du village : les maisons à pan de bois, les maisons à façades totalement maçonnées.

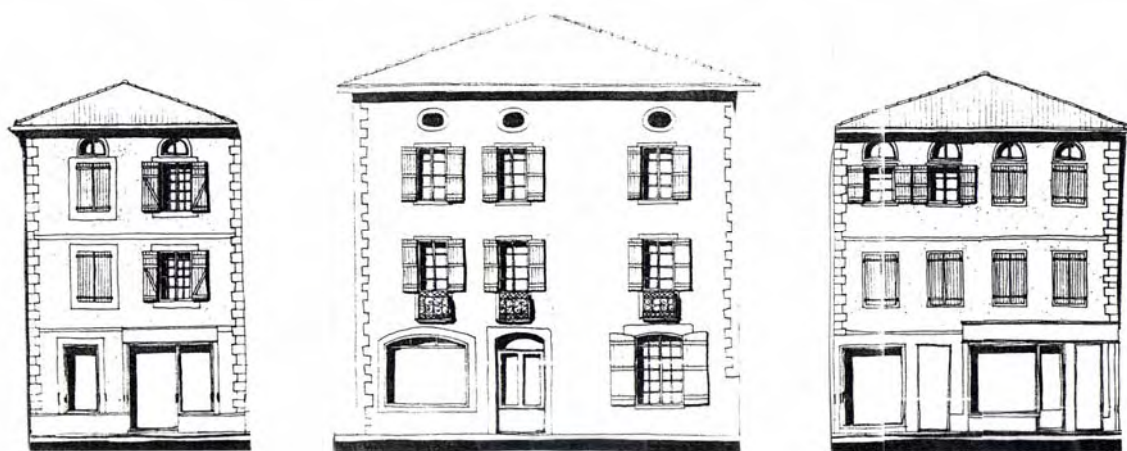
Pour les maisons à pan de bois, les murs latéraux font saillie sur la rue, et comme des contreforts encadrent le pan de bois, en porte-à-faux par corbeaux successifs en pierre de taille. Le pan de bois est très simple de structure, le porte à faux est porté par le débord des poutrelles (solives) de pans de bois sur la rue. Seule l'extrémité des poutres est décorée et les baies s'inscrivent dans la trame des structures. Le rez-de-chaussée est maçonné, avec un puissant appareillage de pierre ou du moellon enduit.



Pour les maisons à façades totalement maçonnées, on trouve deux types de volumes.

Dans le premier cas, l'influence de la façade à pan de bois est restée puisqu'elles présentent bien souvent un pignon sur rue. Ce peut être dans certains cas d'anciennes maisons à pans de bois modifiées et devenues totalement maçonnées. Sa toiture est à large débord.

Dans le second cas, la façade présente l'égout du toit sur la rue ; avec un faible débord de toit. Les percements sont plus ordonnancés (baies alignées verticalement et horizontalement) et l'absence du pan de bois est compensé, dans certains cas, par de beaux encadrements de baies et de forts chaînage des angles en pierre de taille.



III.1. 4 - LES ELEMENTS ARCHITECTURAUX

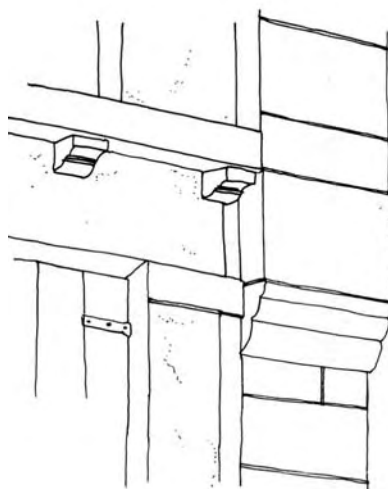
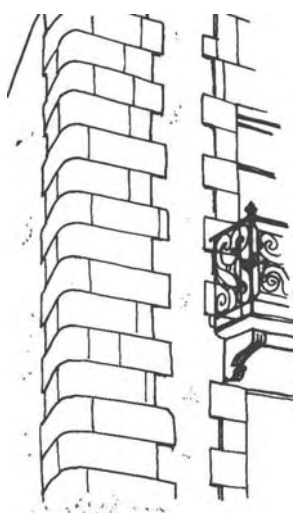
Les façades blanches sont animées par la couleur des charpentes et des volets, voire la végétation grimpante, sans oublier les piments... Aujourd'hui la peinture rouge domine, mais on trouve des menuiseries peintes en vert ou en bleu-vert « sulfate de cuivre ».

La ciselure des fers forgés ou des fontes des balcons ou des portes contribue à la richesse architecturale du pays.

Les maisons du village d'Espelette offrent ainsi un précieux condensé de l'architecture médiévale, de l'architecture rurale, de la montagne et de l'art classique.

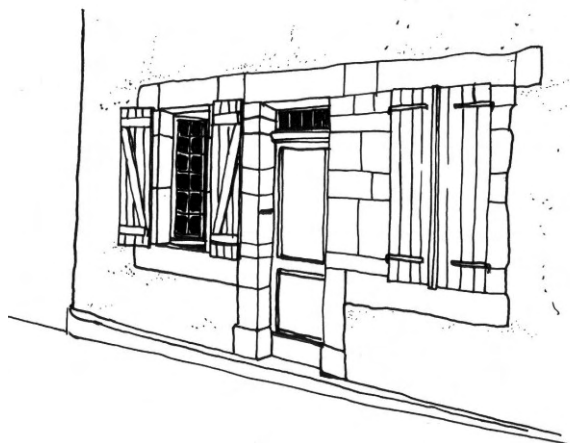
Les détails architecturaux

- **Pierre et encadrements**

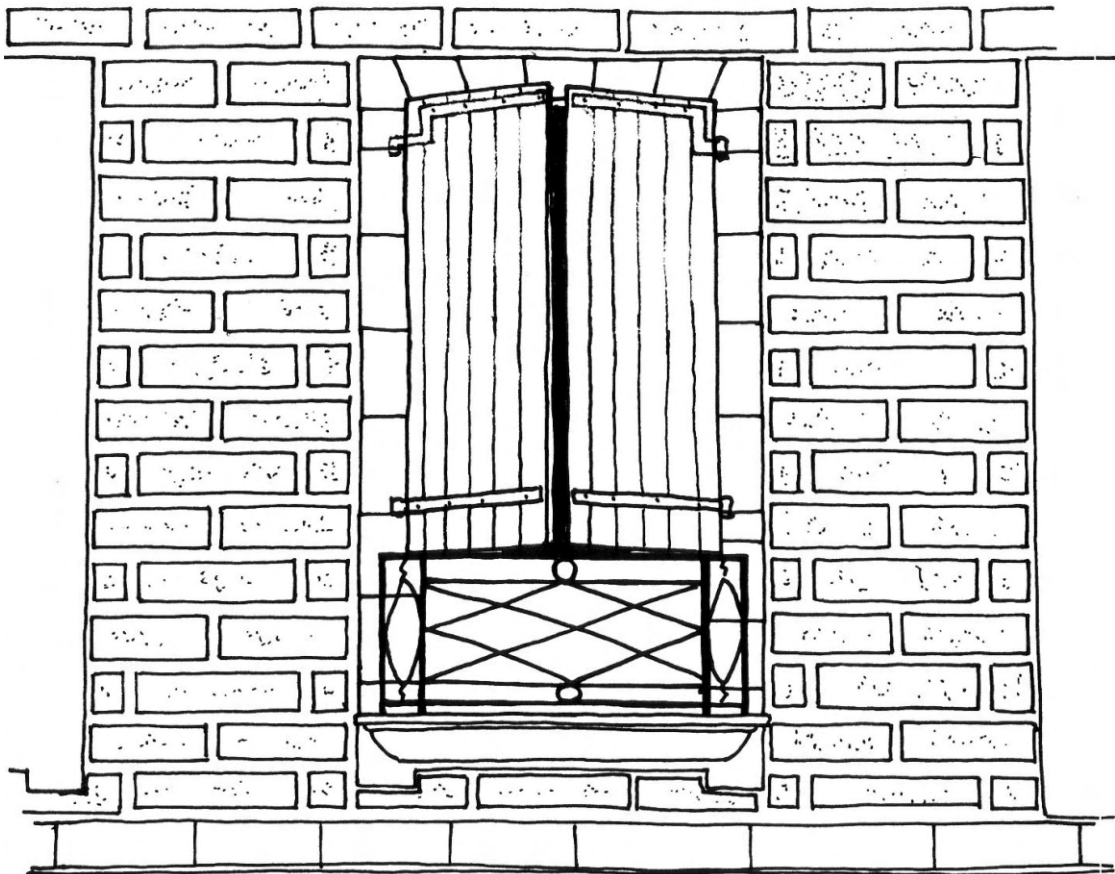


La pierre est utilisée dans les parties structurantes des édifices :

- chaînages d'angles,
- encadrements de baies,
- encorbellements de murs gouttereaux, notamment.



- Enduits



L'enduit vient à fleur de la pierre ou du bois dans le cas de structures à pans de bois. Seules les parties destinées à rester saillantes telles que les ressauts des murs gouttereaux ne sont pas au même nu que l'enduit.

Généralement lissé, l'enduit est parfois traité de façon décorative en imitation de la pierre. Il s'agit d'édifices particuliers (XIX^e). Ce traitement se trouve plutôt exécuté en sous bassement et plus rarement sur l'ensemble de la façade principale sur rue.

- Pans de bois et encadrements

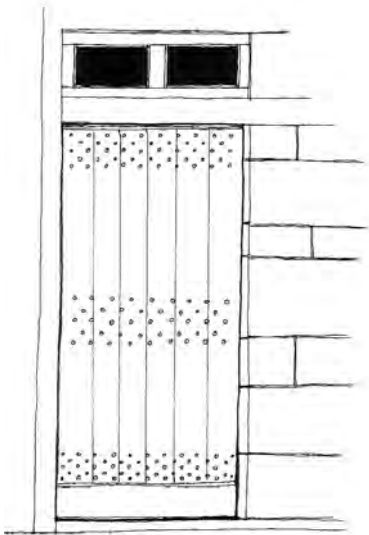


Les pièces de bois sont disposées horizontalement et verticalement, la façade étant « bloquée » par les murs gouttereaux situés latéralement.

Le pan de bois s'exprime essentiellement en façade principale, disposée en pignon, sur laquelle on peut lire l'emplacement des planchers par le jeu des solives qui apparaissent en façade ; elles même reprises par une poutre prenant appui latéralement sur les cordeaux de pierre.

Les encadrements en bois sont parfois finement moulurés, apportant ainsi un décor à la façade.

- **Les menuiseries des portes**



Les portes d'entrées les plus anciennes sont simples : constituées de larges planches clouées les unes aux autres. Ici la face externe est constituée de planches disposées verticalement (de 22 à 28cm de large) alors que la face intérieure reçoit des planches disposées horizontalement, au nombre de trois, visibles sur la partie extérieure par la disposition des clous.

La hauteur de la porte est relativement faible. Ici, une imposte vitrée située au dessus du linteau permet d'aérer et d'éclairer légèrement le couloir du rez de chaussée.

Ce type de portes perdure jusqu'au XVII^e siècle.



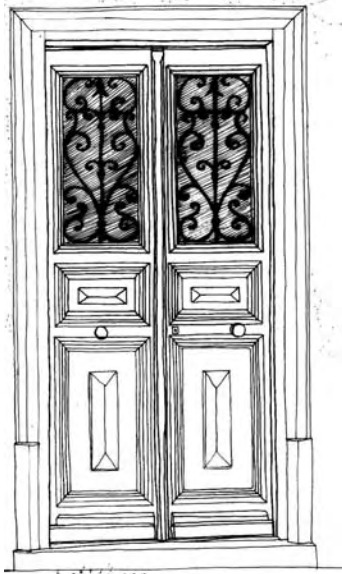


La porte à panneaux, ici double, est constituée d'un remplissage plein, les motifs décoratifs se calant dans les trois parties verticales constituant la porte.

Une imposte vitrée est intégrée à la composition .

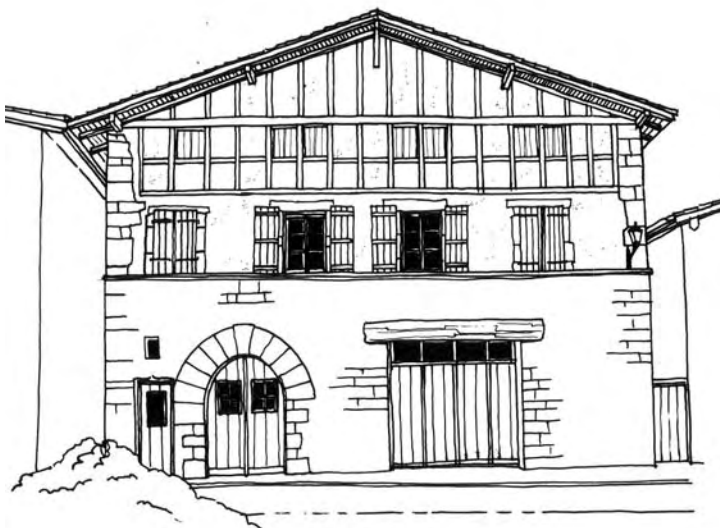
L'ensemble prend place à l'intérieur d'un encadrement en pierre de taille.

C'est à la fin du XVIII^e siècle, début XIX^e, que l'on commence à trouver ce type de dispositions dans les maisons de ville.



Au XIX^e siècle, les porte à panneaux disposent d'une partie vitrée plus importante permettant d'éclairer davantage l'intérieur, et décorée d'éléments en fer forgé qui ont également un rôle de sécurité. L'imposte disparaît.

L'encadrement est ici mouluré

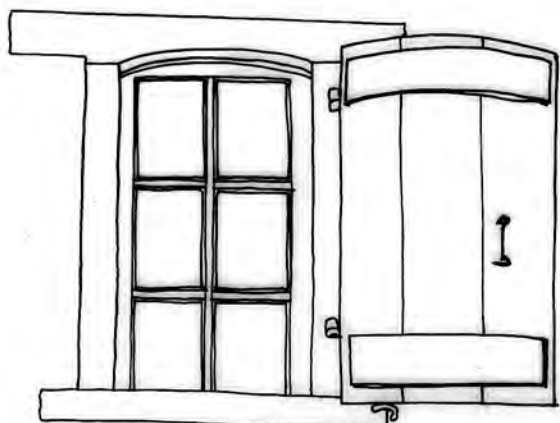


Série de portes : porte de grange, porte ogivale à deux vantaux, porte à simple vantail

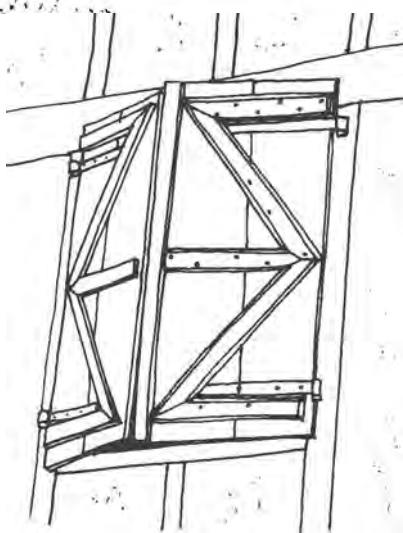
Sont distinguées les différentes entrées de l'édifice selon que l'on accède à des espaces réservés à l'activité économique (sorte de porte charretière) ou au contraire à l'entrée dans la maison d'habitation ;

Chaque porte à un gabarit, et un traitement architectural correspondant à sa fonction .

- Les menuiseries des fenêtres et contre vent



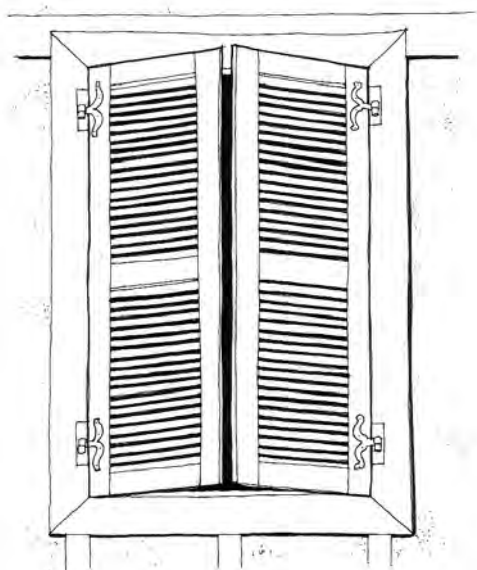
Initialement de petites dimensions, et en encadrement de bois, les fenêtres sont pourvues de vitrages munis de « petits bois » qui donne une partition à l'élément .



Les anciens contre vents sont disposés en applique sur l'encadrement de bois.

Constitué de planches larges en bois peint d'au moins 40cm, disposées verticalement, le contrevent peut être en applique ou en feuillure lorsque la pierre ou le pan de bois ont été prévus à cet effet .

Les modèles les plus anciens disposent les éléments de maintien des planches entre elles sur les faces externes des contre vents, alors que, sur les modèles les plus récents, la face interne dispose de simples barres d'écharpes horizontales au nombre de deux ou trois selon la taille du volet.



On trouve quelques rares exemples de contre vent à persiennes, sur des édifices situés dans la rue principale du village.

Les pentures en accolades assurent le maintien et la rotation du contre vent sur l'encadrement bois.



NON

Il faut préserver le patrimoine de belles fenêtre en bois et proscrire, en centre ancien l'usage du PVC et les « faux carreaux par bois collés...comme ci-dessus !

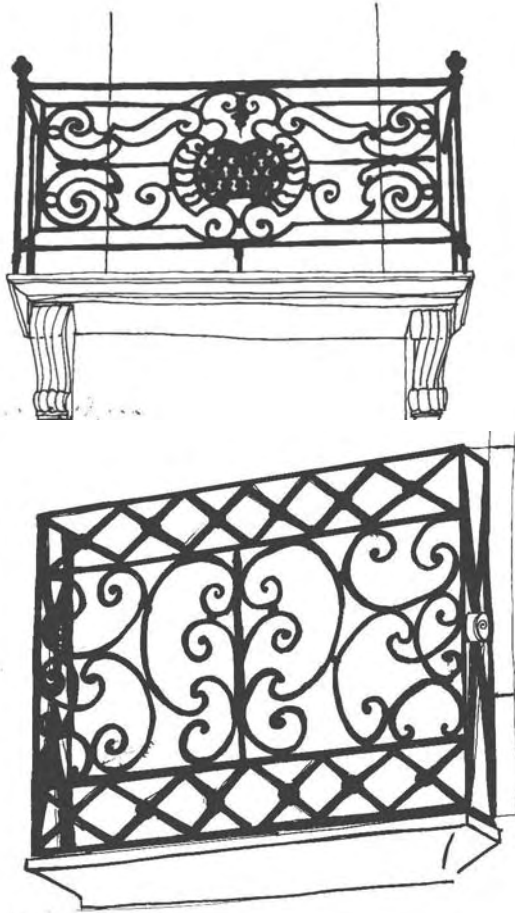
- **Balcons**

La pierre peut également apparaître dans la mise en œuvre des balcons ou balconnets des édifices en maçonnerie et pierre.

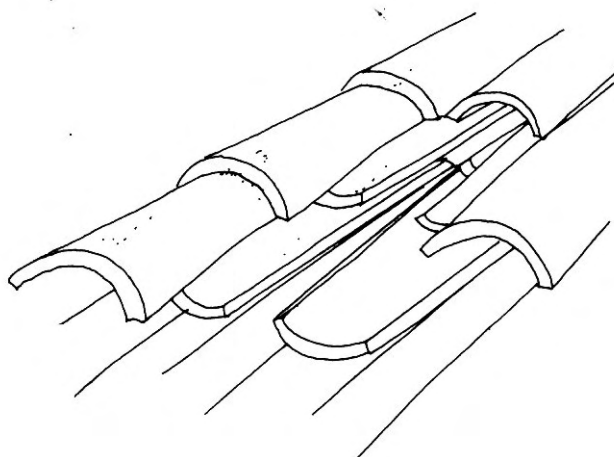
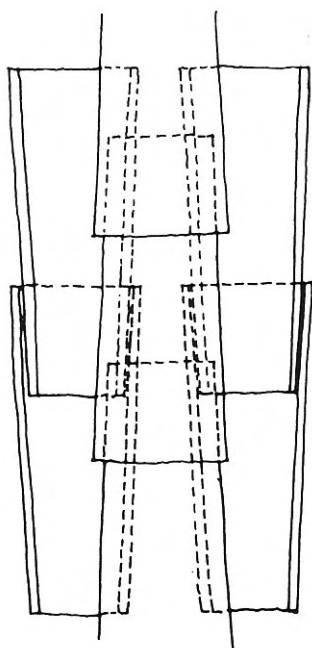
On ne trouve pas ces éléments sur des façades à pans de bois, mais sur des façades en maçonnerie enduite.

Ils sont alors utilisés de façon très ponctuelle, soit pour « souligner » un ou plusieurs niveaux (sur toute la largeur de l'édifice), soit pour marquer et protéger la porte d'entrée du rez de chaussée

Le fer forgé ou la fonte sont utilisés dans le traitement du garde corps.



- Couverture/Charpente



OUI



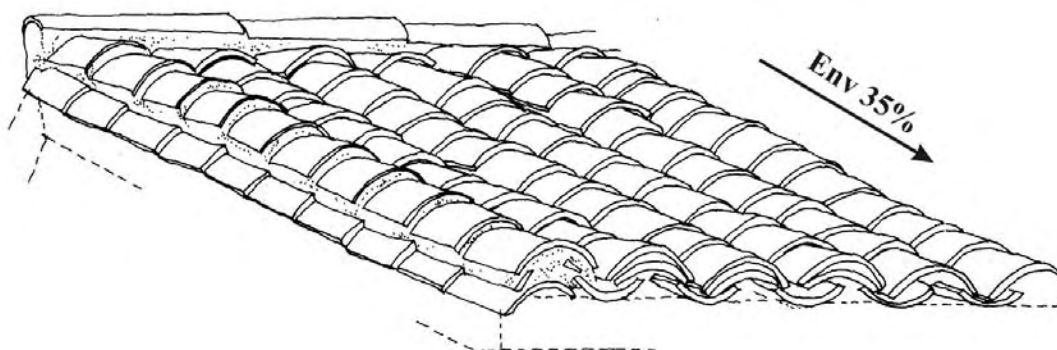
NON



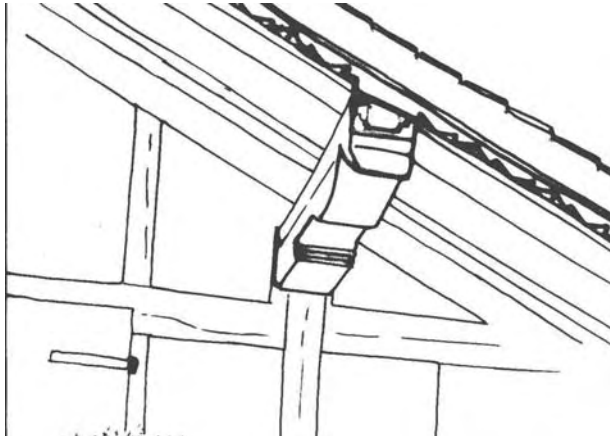
NON

L'emploi de la tuile canal est traditionnelle en couverture des maisons dont la pente avoisine les 35%.

Le traitement de la rive est important, constitué d'une superposition de tuiles qui débordent sur la rive.

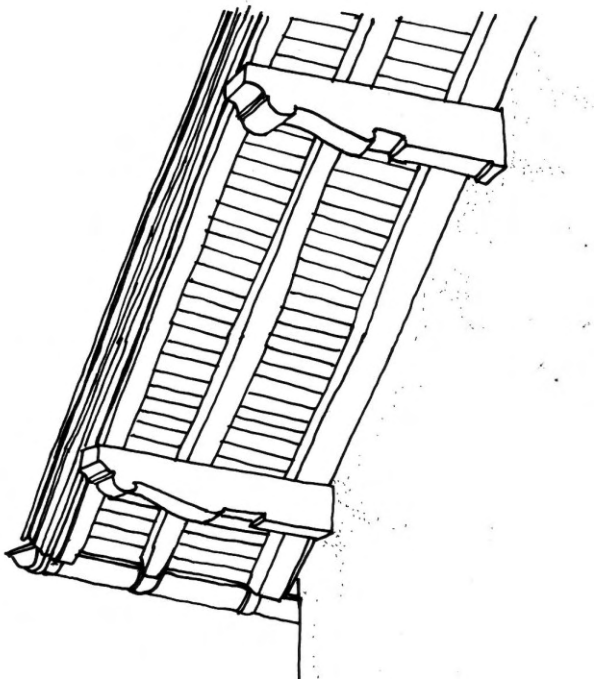


Beauté des grands toits en tuiles rondes.

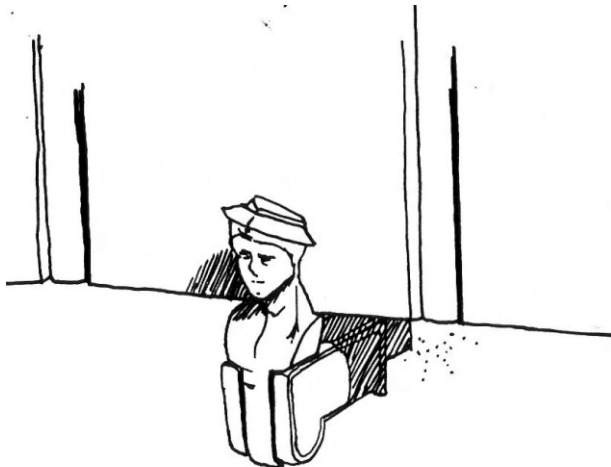
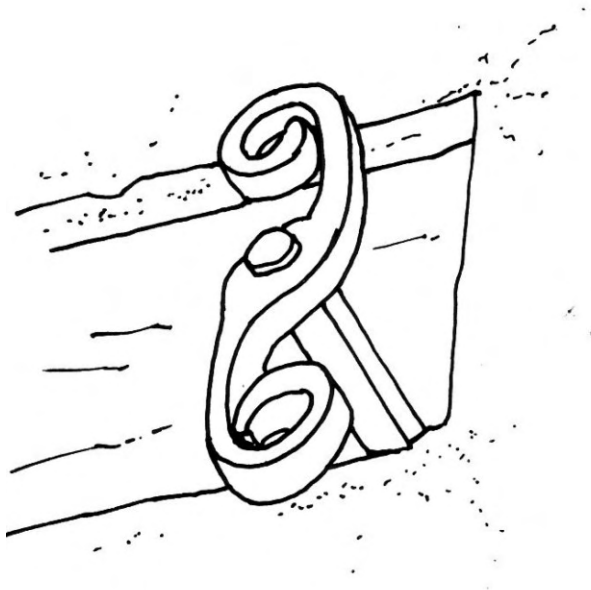


Les avants toits sont importants dans l'architecture traditionnelle. Ils mesurent souvent près de 0,80m de débord.

Les pannes sont apparentes et le support d'expressions sculptées par leur chantournement plus ou moins travaillé.



- Serrurerie

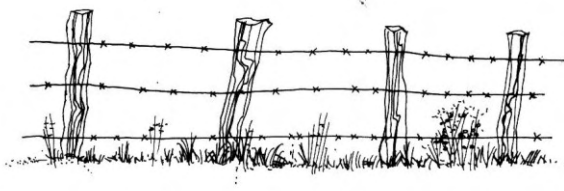


Les éléments en bois, de charpente, d'encadrements de baies, sont parfois support de sculptures ou moulures, éléments de décor de la façade à pans de bois.

De même, les pentures et autres éléments associés aux contrevents, supportent un décor simple.



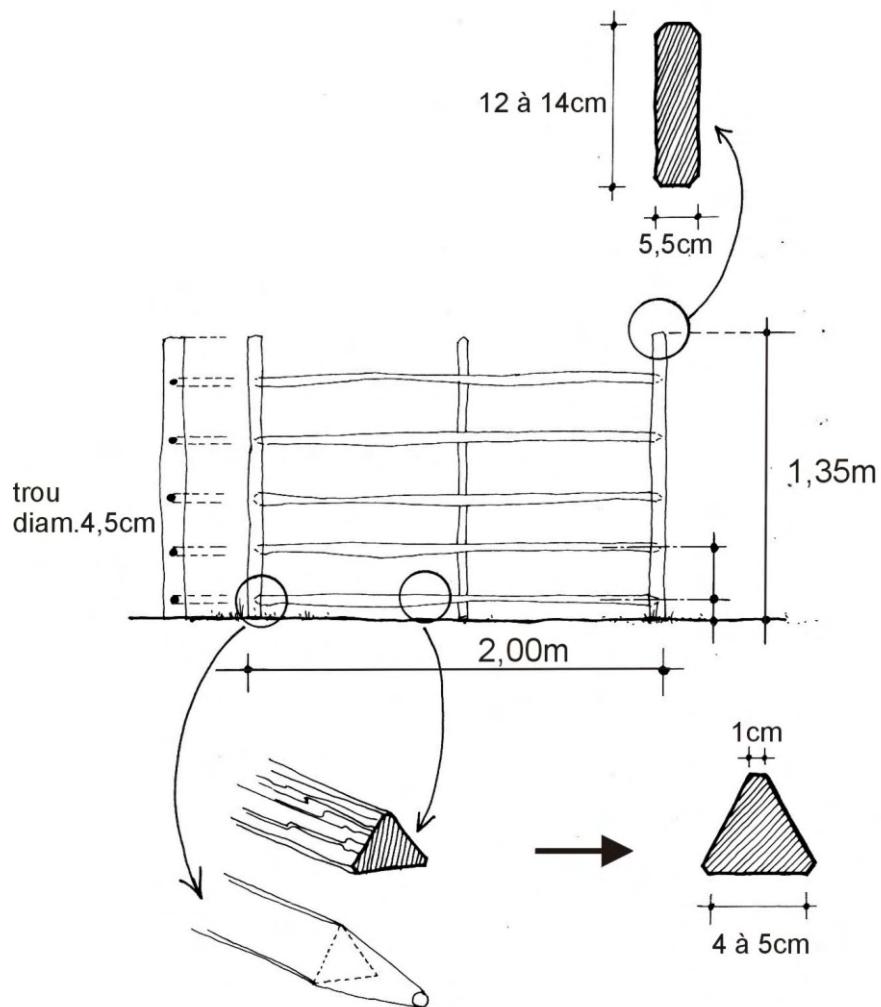
- Clôture

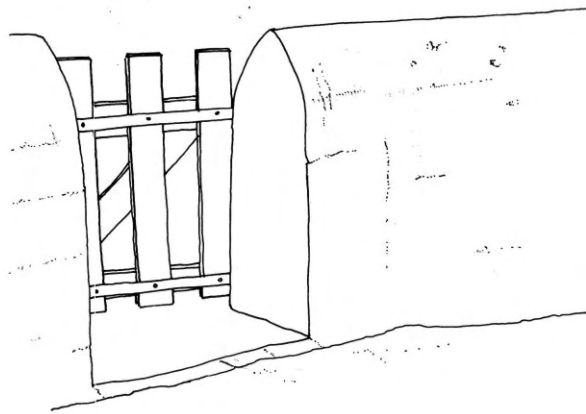


Dans les espaces ruraux, la clôture est constituée de piquets en bois et de fils de fer.



Le portail, à deux battant égaux, de hauteur égale à la clôture, est fait d'un assemble de bois. L'ensemble laisse une grande transparence visuelle dans le paysage.





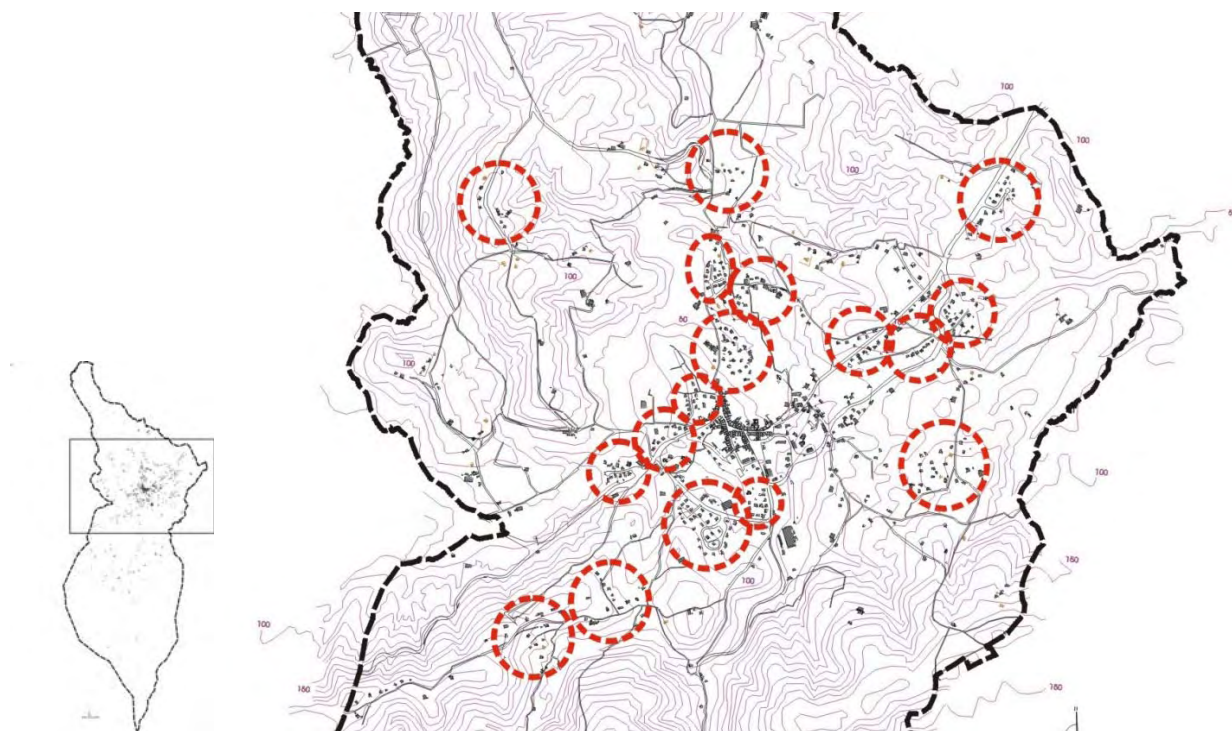
Typique de la commune d'ESPELETTE, le muret bas dont la partie supérieure est de forme ogivale, est enduit et peint en blanc.

Sa hauteur est de l'ordre de 1m à 1m20, pour une épaisseur d'au moins 40cm, il est disposé en alignement sur rue, le portillon d'entrée, en bois, ne dépasse pas la hauteur du mur.

III.1.5 – LA FORME PERI-URBAINE

Autour du village d'ESPELETTE se sont développés d'autres modes d'habitations.

- Le plus répandu est le type lotissement que l'on retrouve autour du bourg, dans la partie Nord de la commune. Le bâti est constitué de maisons individuelles implantées au milieu de la parcelle.



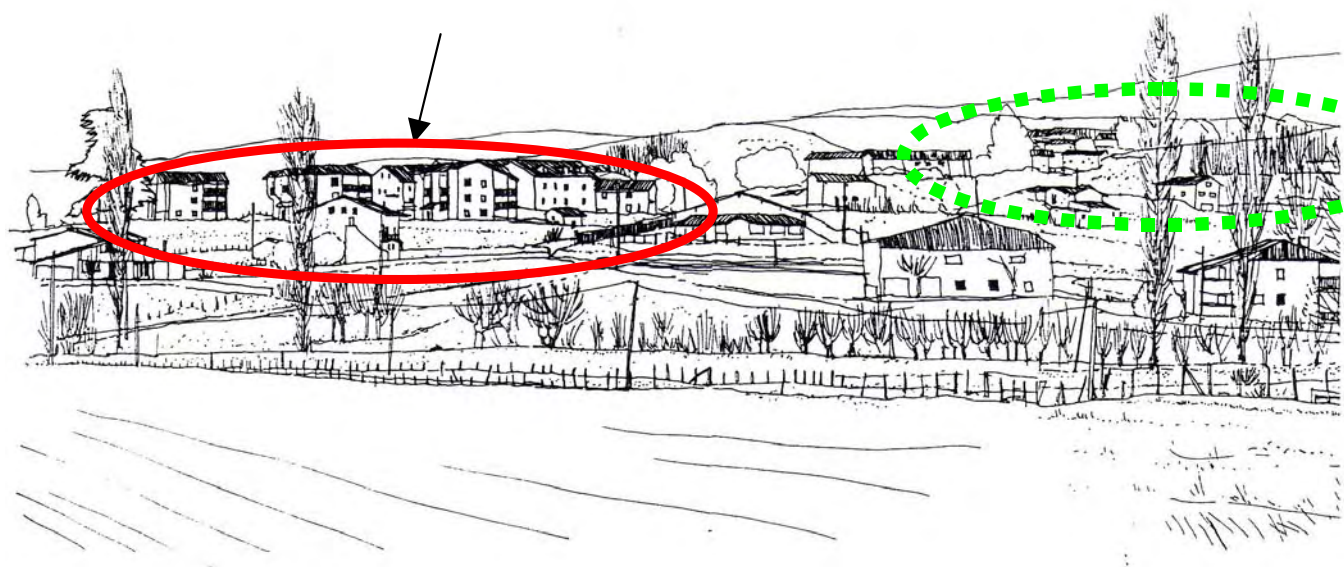
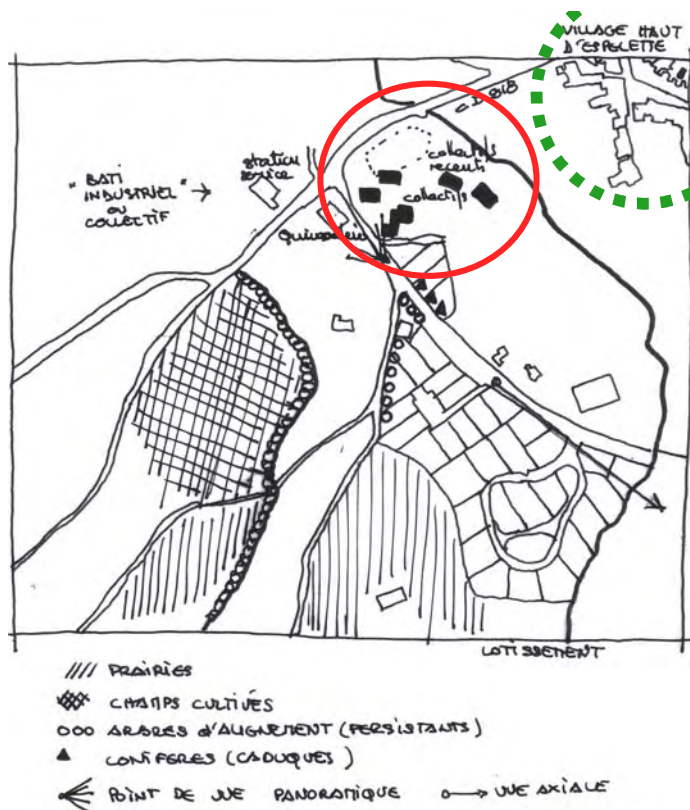
L'implantation des lotissements

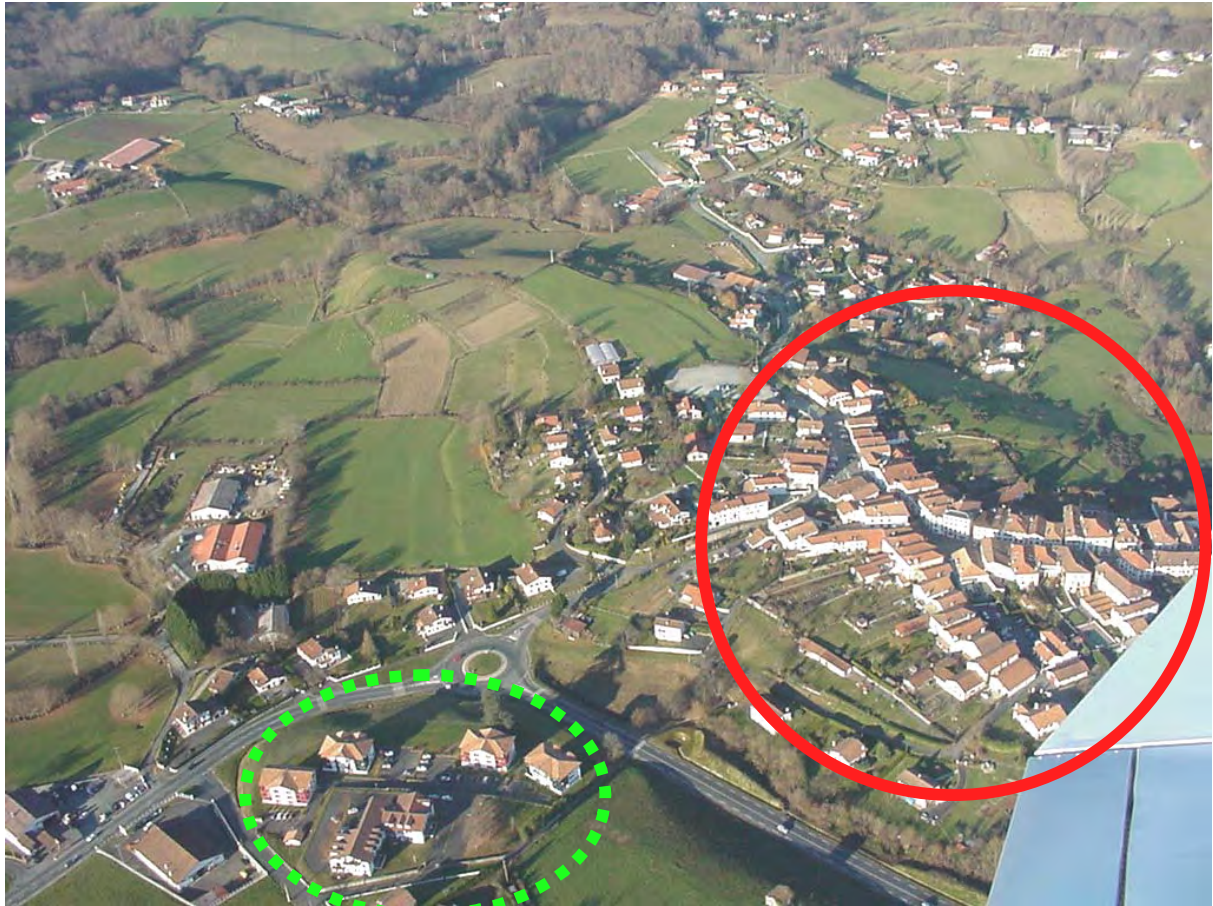
L'étalement du bâti donne l'impression, sous certains points de vue, d'une plaine très urbanisée



Toutefois, l'importance accordée aux jardins préserve une ambiance très « verte » et laisse le village ancien dominer comme unique centre

- Les bâtiments collectifs se sont implantés sur ESPELETTE sur les franges, à proximité du village. En particulier en sortie Sud Ouest du bourg, leurs hautes silhouettes marquent le paysage.





Les bâtiments collectifs sont « isolés » physiquement du village ancien, ce qui permet de ne pas gêner la vision vers le village.



III.1.6-LA FORME RURALE

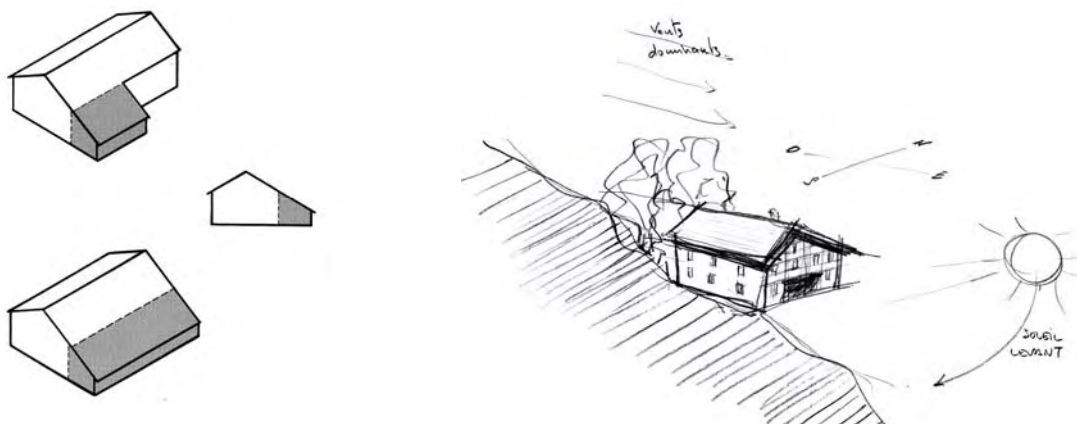
Caractéristiques de l'habitat traditionnel rural en Pays Basque, les exploitations agricoles sont constituées de plusieurs bâtiments regroupés et implantés sur des aplats naturels, en rupture de pente. Ils sont souvent adossés à un boisement (sur leur flanc Ouest) et disposent sur leur côté principal (vers l'est) de prairies sur lesquelles repose la maison. Les distances qui séparent les exploitations entre elles sont assez régulières.



De volume simple, les maisons sont plus longues et plus larges que hautes, la façade principale à pignon, orientée vers l'Est, peut être dissymétrique, le volume initial ayant reçu une extension qui s'inscrit dans la volumétrie générale initiale.

La couverture est en tuiles canal, les murs sont enduits au rez de chaussée et aux étages.

Le mur blanc affirme la présence de l'habitation dans le site.



La façade principale orientée vers l'Est est celle qui reçoit le plus grand nombre d'ouvertures. La façade nord est généralement peu ouverte, comme la façade Ouest la plus exposée aux intempéries. Les quelques ouvertures complémentaires se situent généralement sur la façade Sud. On trouve ces dispositions dans la partie centrale de la commune, entre 150m et 250m d'altitude.



L'espace rural de cultures et de prairies s'arrête aux premiers contreforts des Pyrénées, à la limite des landes de Bruyère. Les bandes boisées couvrent les parties les plus pentues des versants et les fonds de talweg, composant ainsi un paysage compartimenté.

Le bâti des grandes fermes est dispersé à distance régulière, à l'échelle des exploitations traditionnelles. Leur implantation se fait sur un léger « à plat » du terrain, rares sont les bâtiments posés sur de fortes pentes.



Allourria

Dans la partie Sud de la commune, la montagne accueille un dernier type de bâti, constitué de bergeries, de petites dimensions, lovées dans un mouvement naturel de terrain, presque invisibles, à l'abri du vent, protégées par des végétaux importants.

Ces bergeries sont de volume simple, ne dépassant pas un niveau, couvertes de tuiles canal.

La maçonnerie est en moellons apparents.

Les ouvertures rares, porte d'entrée et quelques petites baies servent à l'éclairage et l'aération.



III.2. – LE PATRIMOINE PAYSAGER

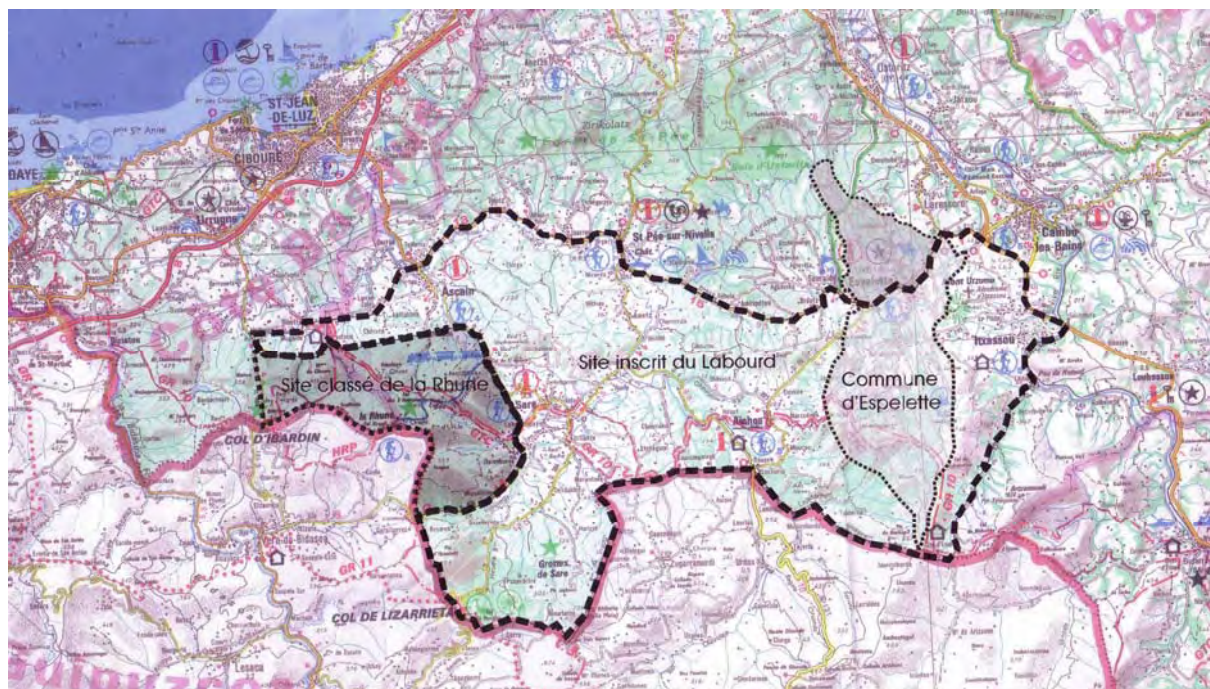
III.2.1./ LES SITES – LES Z.N.I.E.F.F. – LES CHEMINS DE RANDONNEES

Les sites :

- **Le Site Inscrit du Labourd** : arrêté du 20/08/1970 et arrêté du 30/12/1977

Le site inscrit du Labourd couvre les communes du piémont pyrénéen de façon transversale. Il est complété dans sa partie Ouest par le Site Classé de la Rhune.

La commune d'ESPELETTE est en grande partie couverte par le site inscrit du Labourd. Il traverse le centre du village d'Espelette par sa limite Nord qui emprunte la RD918.



La protection de l'ensemble du flanc nord des Pyrénées de Sare à Ixassou se justifie pleinement, par l'ampleur du paysage, par sa beauté, avec de larges perspectives où se mêlent étroitement espaces naturels, cultures et prairies ; cela dépasse l'échelle de chaque commune. La protection du sud d'Espelette participe à l'unité du site, au-delà de la simple prise en compte communale.



Les Z.N.I.E.F.F. :

La commune d'ESPELETTE possède une Z.N.I.E.F.F. de type2 :

☞ **Montagnes et vallées des Aldudes, crêtes d'Iparla et d'Artzamendi**

Les chemins de randonnées

☞ **Le GR 10, chemin de St Jacques**, traverse la commune.

Venant du village d'AINHOA, contournant par le Nord le Mont Ereby (583m), puis se dirigeant par le Col des trois Croix vers le versant Sud du Pic d'Ourrezti pour rejoindre la frontière espagnole au Col des Veaux (sur la commune voisine d'ITXASSOU) et continuer le cheminement le long de cette frontière vers l'Est.

Natura 2000

Parmi les 11 propositions de sites d'importance communautaire recensés dans le département des Pyrénées Atlantiques figure le Massif du Mondarrais et de l'Artzamendi (site n°FR7200759) qui couvre un territoire de 191 ha, en grande partie sur la Commune d'ESPELETTE et pour une moindre partie sur celle d'ITXASSOU.

III.2.2./ LES PAYSAGES

Il s'agit d'une approche du paysage globale dans son ossature générale mettant en évidence les éléments structurants principaux ainsi que leur évolution souhaitable et leurs enjeux ;

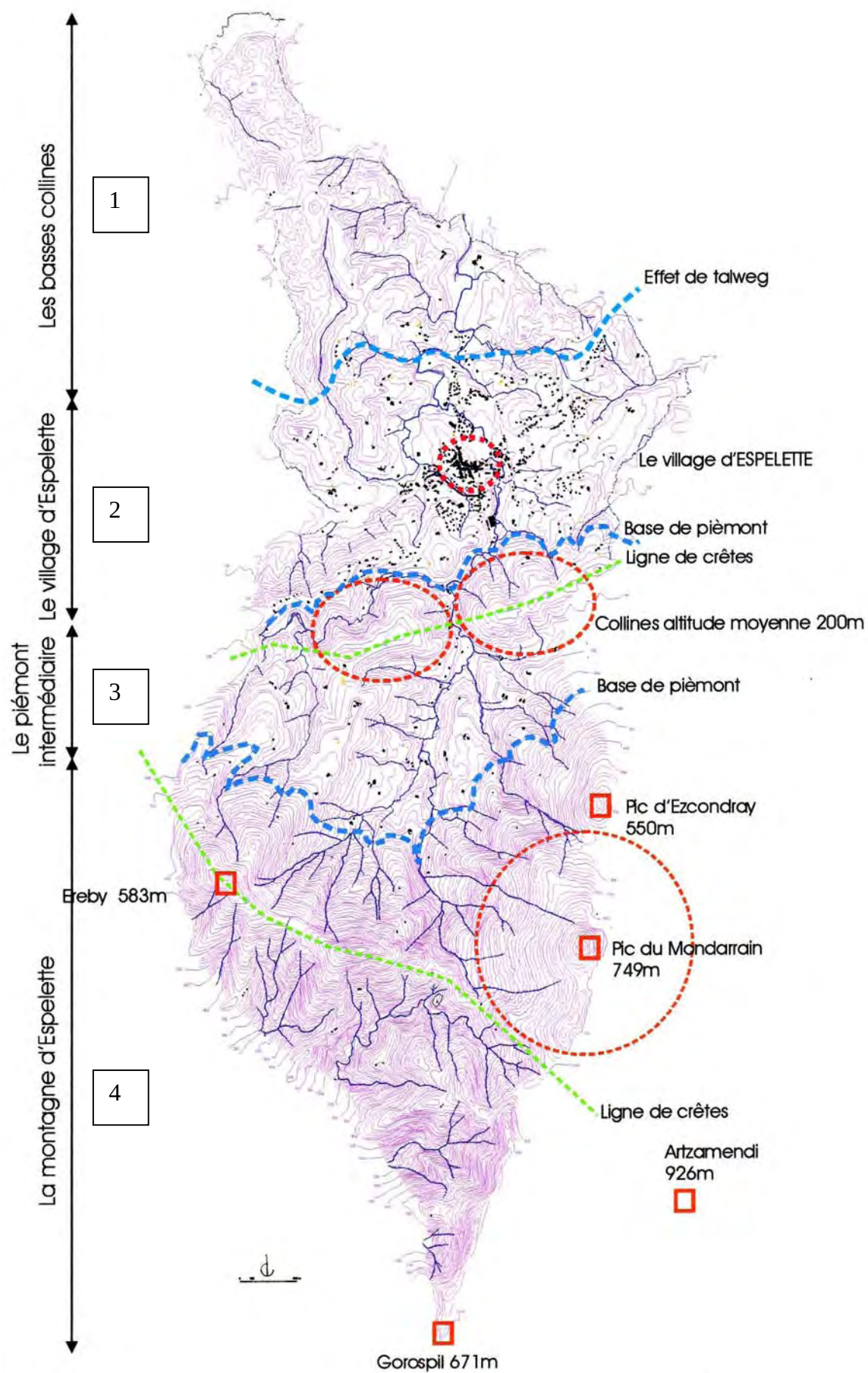
Espelette est un village riche de contrastes et de surprises. C'est avant tout un village à deux facettes, l'une marquée par le bassin de mélange des eaux des reliefs alentours, l'autre par sa dimension montagnarde. Ces deux visages d'ailleurs sont bien distincts, isolés l'un de l'autre par des verrous qui bloquent la vision.

Quatre grandes entités paysagères se succèdent du Nord au Sud sur le territoire communal :

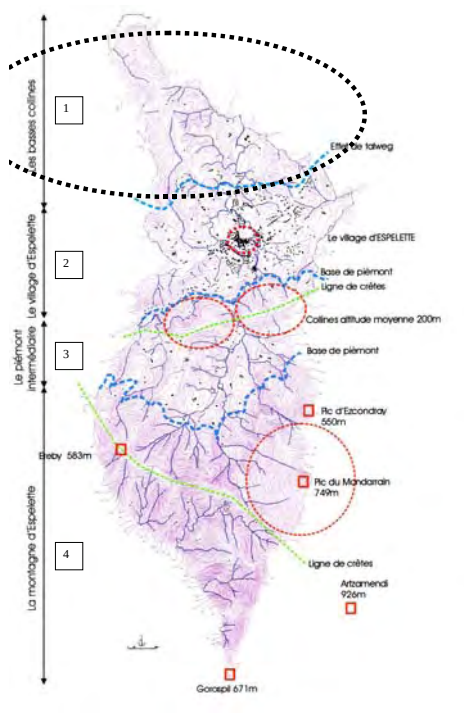
- 1. Les basses collines**
- 2. Le village d'ESPELETTE**
- 3. Le piémont intermédiaire**
- 4. La montagne d'ESPELETTE**



De bas en haut : es basses collines, le village, le piémont intermédiaire, les versants « habité » en cultures et prairies du premier rang de montagne, puis la montagne



ENTITE 1 : Les basses collines



Elles correspondent à l'entrée de la commune depuis Larresore et se termine sur un thalweg orienté dans le sens Est Ouest.

Cette entité est physiquement et visuellement plus proche des paysages des communes voisines d'ESPELETTE. Son intérêt dans le cadre de la ZPPAUP de la commune d'ESPELETTE est secondaire au regard de la perception et du rapport au village et à son environnement immédiat.

Traits dominants

C'est un espace de collines aux formes arrondies et régulières, présentant par endroit des aplats sur lesquels s'est implanté ponctuellement le bâti, qui reste à quelques exception, à dominante rurale.

Le paysage offre donc un moutonnement alternant des espaces ouverts de prairies et des boisements qui jalonnent les thalwegs.

Le village d'Espelette est peu perceptible de ces espaces.

Evolution souhaitable et enjeux



Une attention particulière sera à porter sur l'axe de la départementale 918, qui est l'itinéraire principal de découverte de la commune : en particulier la notion d'espace ouvert de coupure d'urbanisation.

Le piémont du nord du massif des Pyrénées est un espace agricole à physionomie d'apparence naturelle, tant l'exploitation est conditionnée par le relief et le climat ; ces espaces n'ont pas vocation à voir se développer le bâti.

Les raisons techniques (étalement urbain facteur de disfonctionnement) et l'obligation de préserver l'espace rural dont l'application ressort du Plan Local d'Urbanisme, rejoignent le facteur paysager, esthétique, en terme de préservation de l'unité paysagère et de la beauté du site.

Palette végétale recommandée

L'espace bâti reste ici traditionnellement ouvert, sans clôture ni haie ; l'implantation des bordes exprime une logique très lisible, à savoir, en limite d'un aplat de sommet ayant permis l'installation d'une prairie, avec en accompagnement un bosquet de Chênes autrefois conduits en têtard.

Il est à noter la présence d'un patrimoine arboré remarquable représenté par des sujets âgés, et des implantations significatives : bosquet, arbre isolé de repère, cercle, alignement, boisement clair de Chênes têtard.

Haies

Les haies d'enceinte « taillées au cordeau » sont déconseillées.

Seront préférées des haies champêtres constituées d'essences mélangées.

Arbres de haut jet

La palette végétale à privilégier correspond à des essences feuillues caduques tels que les Chênes, le Platane, Le Marronnier et le Châtaignier, les Tilleuls, les Robiniers, les Erables champêtres, plane ou sycomore, les Ormes, les Saules dans les espaces humides. Ces essences doivent constituer la trame dominante des espaces paysagers.

La gamme des arbres fruitiers avec notamment le Cerisier ou le Merisier, le Noyer et le Pommier peut s'employer seule ou en association avec les espèces précédentes.

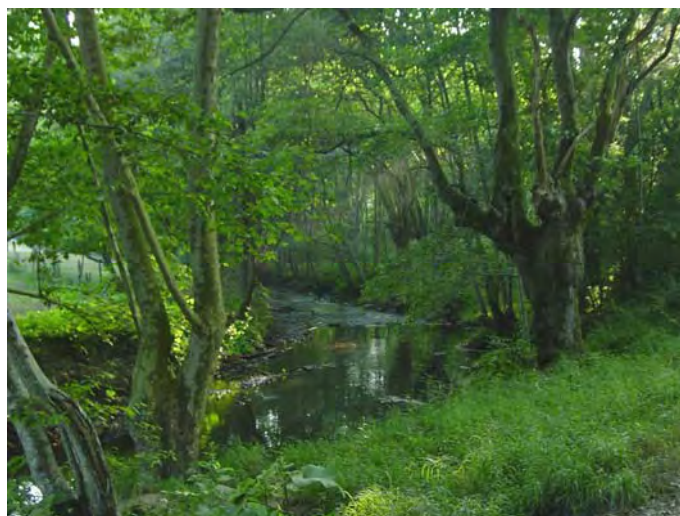
L'utilisation des conifères, des « palmiers » ou des arbres à port colonnaire (Cyprès ou peupliers) n'est pas conseillée et doit s'effectuer de façon ponctuelle, et en association.

Arbustifs ou arbres de petites tailles

La palette arbustive doit s'employer en respectant la physionomie du site, et limiter notamment l'utilisation d'arbustes persistants de type « sapinette » ou les exotiques types « palmiers ».

Le choix d'essences se portera donc sur des types dominants de feuillus caduques, l'utilisation des feuillus persistants s'associant à cette trame : le Sorbier, Sureau, les Aubépines, les Noisetiers, les Groseilliers, Viornes, Saules, Cornouiller, les Nerpruns

Les modes de conduites s'attacheront à respecter les ports naturels en évitant les silhouettes architecturées.



La végétation ripisylve accompagne les rivières et ruisseaux, dont on lit les méandres dans le paysage.

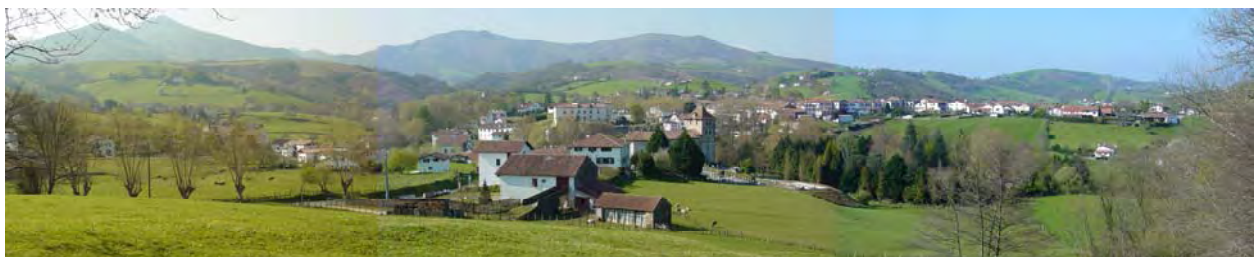
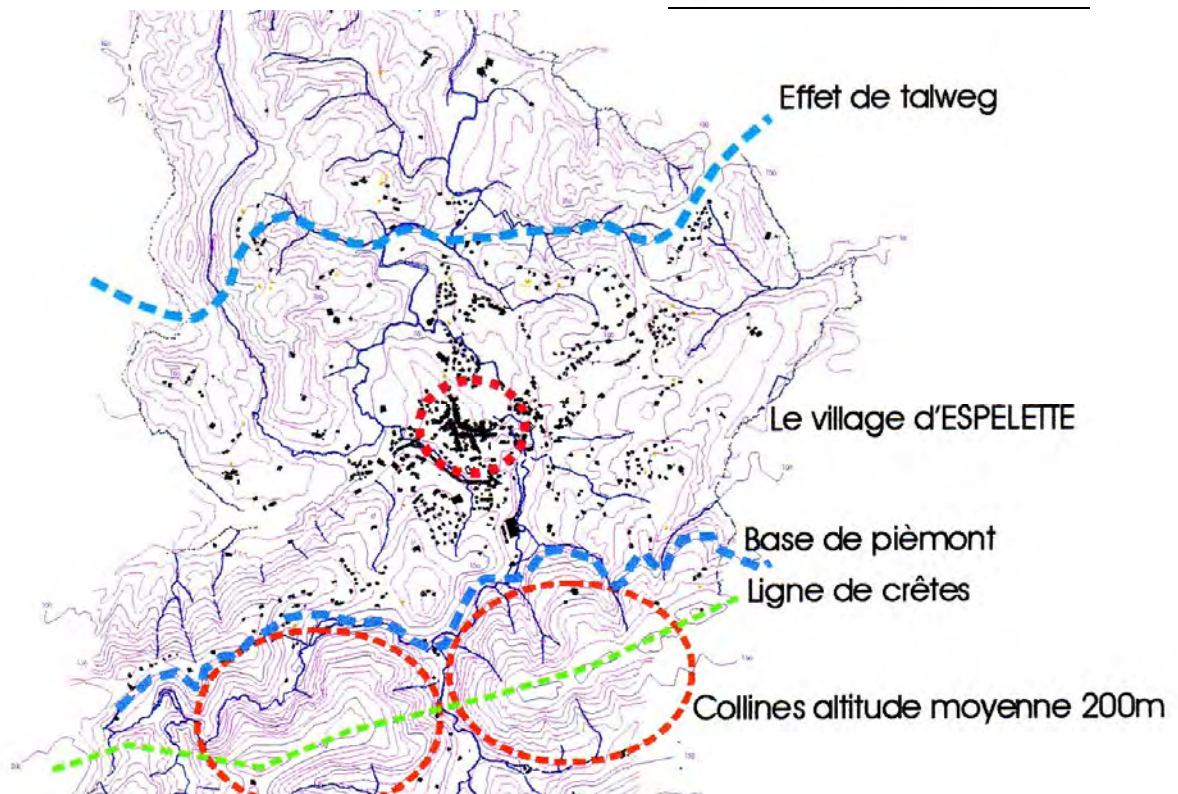
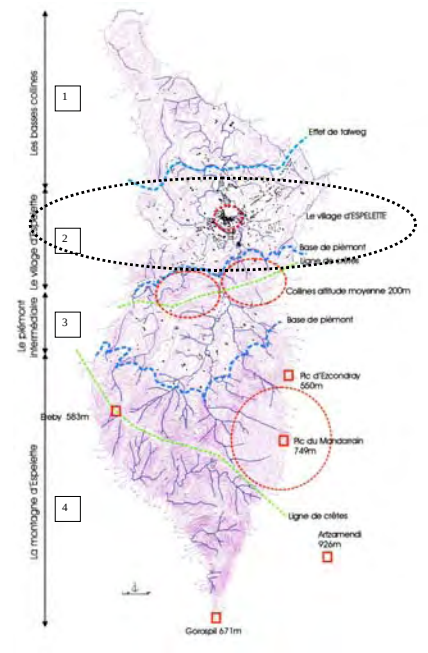
ENTITE 2 : Le village d'Espelette

Délimitée par le thalweg Nord de limite de la première entité, l'unité du village d'Espelette se termine par les premiers reliefs du piémont qui forment une masse topographique nette et structurante.

Ces paysages sont fondamentaux dans la perception que l'on peut avoir du village d'ESPELETTE.

Ils participent à son environnement de « premier plan ».

Au delà du village rue, les paysages alentours sont autant d'éléments d'accompagnement qui lui sont indissociables.



Traits dominants

Cette entité, centralisée autour du bourg d'Espelette, marqué par l'église, le château et le village rue homogène, au sommet d'une butte, rassemble l'ensemble des espaces urbains de la commune : lotissements et quartiers périphériques, quartiers de crêtes plus éloignés...

Les différentes entités bâties se déclinent selon leur distance au bourg. L'importance des espaces ouverts dans leur rôle de coupure ou de lisibilité de la trame urbaine, dans leur vocation de mise en valeur perspective est à souligner.

Cet espace est dominé par la notion de bassin, d'une part par la forme en auréole du bourg, d'autre part par l'effet de la topographie au Sud dont le contraste nous situe en position « d'en bas », et essentiellement par les différents chemins d'eau qui se sont imprimés dans cette plaine de réception des eaux des reliefs alentours ; à ce titre le thalweg du Latsa et ses principaux affluents sont très lisibles, et ont un rôle essentiel dans la structure de ce paysage.

Les lignes boisées ou les petits boisements des pentes contribuent à filtrer ces paysages, en atténuant l'impact des constructions et en participant à la découverte par des effets de surprise et de contraste.

Les bosquets de Chênes ou de Cerisiers, les lignes ou mail de Platanes, les petits boisements de Chênes têtard, les Saules pleureurs sont les végétaux dominants.



Route d'Elissaldia, ancienne voie d'accès par l'est du village d'Espelette

Les lotissements ou les quartiers récents affichent une palette végétale légèrement différente (utilisation de conifères de haut jet ou arbustifs), et plus particulièrement introduisent la notion de clôture/haie.

La culture du piment, quelques vignes rares parsèment également ce paysage.

Evolution souhaitable et enjeux

Espace urbanisé et équipé, le développement doit s'inscrire dans le respect des différents types urbains et de la qualité des espaces en perspectives : les espaces ouverts de mise en valeur du bourg, ou à rôle structurant dans la lisibilité de la trame urbaine, les différentes entités végétales et notamment les ripisylves doivent s'intégrer à cette réflexion.

Les espaces à proximité du village rue ou de l'église restent très sensibles ; les mouvements topographiques et les espaces végétaux sont à prendre en compte pour assurer l'intégration des extensions urbaines.

Palette végétale recommandée

Selon le type d'espace bâti et sa situation par rapport au bourg aggloméré, la notion de clôture/haie devra être appréciée. Traditionnellement les écarts affichent un îlot bâti ouvert sur le grand paysage, accompagné par un bosquet qui atténue le volume de bâti, fréquemment imposant.

Haies

Les haies d'enceinte taillées au cordeau sont déconseillées en dehors des espaces urbains structurés comme les lotissements ou certains quartiers. Quand la haie peut être implantée, elle doit rester limitée en hauteur, la limite maximale en hauteur étant de l'ordre de 120 cm.

En dehors des lotissements très urbains, le mode de conduite de la haie devra privilégier les ports naturels et son implantation devra être conçue à associer plusieurs strates de hauteurs, notamment par la proximité d'arbres de haut jet.

La gamme végétale recommandée privilégie les essences feuillues caduques et persistantes telles que le Fusain, Daphné, Abelia, Escallonia, les Troènes, les Lauriers, les Berberis, les Cotoneaster, les Pyracantha, Choysa, les Aubépines, Noisetiers, les Groseillers, Viornes, Saules, Cornouiller, le Houx.

Arbres de haut jet

La palette végétale à privilégier correspond à des essences feuillues caduques tels que les Chênes, le Platane, Le Marronnier, les Tilleuls, les Robiniers, les Erables champêtres, plane ou sycomore, les Ormes, les Saules pleureurs dans la plaine ou Aulnes dans les espaces humides. Ces essences doivent constituer la trame dominante des espaces paysagers.

Le Magnolia, le Tulipier de Virginie peut s'employer ponctuellement.

La gamme des arbres fruitiers avec notamment le Cerisier ou le Merisier, le Noyer et le Pommier peut s'employer seule ou en association avec les espèces précédentes.

L'utilisation des conifères, des « palmiers » ou des arbres à port colonnaire (Cyprés ou peupliers) n'est pas conseillée et doit s'effectuer de façon ponctuelle, pour des effets de silhouette, et en association.

Arbustifs ou arbres de petites tailles

La palette arbustive doit s'employer en respectant la physionomie du site, et limiter notamment l'utilisation d'arbustes persistants de type « sapinette » ou les exotiques types « palmiers ».

Le choix d'essences se portera donc sur des types dominants de feuillus caduques, l'utilisation des feuillus persistants s'associant à cette trame.

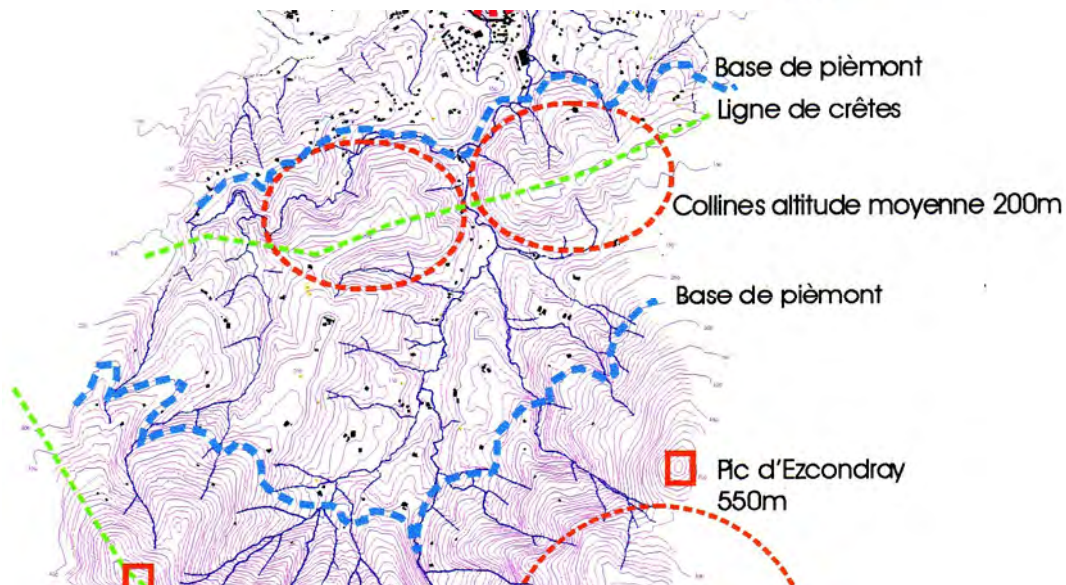
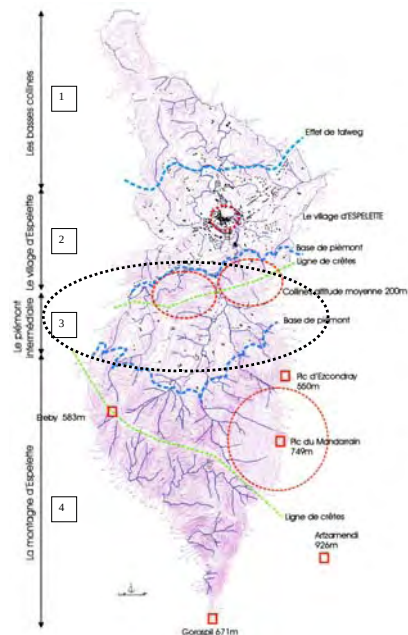


ENTITE 3 : Le piémont intermédiaire

Cette unité s'inscrit sur un espace intermédiaire entre plaine et montagne, délimité par la base de deux massifs topographiques successifs : le double verrou des collines en limite du village, et la base des massifs de montagne du Sud.

Inscrite en second plan dans la perception que l'on peut avoir du village d'ESPELETTE cette unité est pourtant fondamentale et très liée à l'approche physique et visuelle que l'on peut en faire.

Son intégration dans la ZPPAUP est faite du rapport étroit entre ces espaces tant sur le plan physique, que d'accompagnement. En effet, ces espaces sont indirectement garants de la qualité que l'on peut conférer au village lui même.



Traits dominants

Crête d'arrière plan Sud du bourg, ce massif puissant s'impose dans le paysage comme une barrière qui culmine à plus de 200 m, annonçant cette unité paysagère.

Verrou paysager constitué par deux entités aux formes bien dessinées, véritables dômes cerclant la perspective vers le Sud, depuis le village. Le parcours vers le Sud se ferme par une gorge, puis s'ouvre sur ce piémont intermédiaire.

Espace traditionnel du bâti rural au pied des zones de pâturages libres (parcours), les lieux sont rythmés par de grandes exploitations dispersées de façon rythmique, au milieu de leurs terres. Quelques hameaux se sont créés sur la zone de plaine du ruisseau central collecteur des eaux de la montagne.

La palette végétale exprime cette notion traditionnelle avec notamment les Chênes tauzin en bosquets, les cerisiers, parfois en alignements, en vergers relictuels ou isolés. Quelques plantations de piments ajoutent leur caractère à ces lieux.

Le volume des exploitations constituées de plusieurs corps de bâtiments s'inscrit sur des aplats, en rupture de pente, développant des surfaces étalées (plus larges que hautes) tranchant dans ce paysage ouvert à dominance de tons de verts (murs blancs).

Evolution souhaitable et enjeux

La qualité architecturale du bâti rural, la beauté de ce paysage rural où l'activité agricole justifie seule l'implantation du bâti impose un développement très limité.

Un petit hameau sur la plaine d'un ruisseau présente le seul regroupement de constructions.

Palette végétale recommandée

L'espace bâti reste ouvert : la haie et/ou la clôture sont à éviter, sauf pour maintenir la cohérence d'un quartier.

La palette végétale dominante est constituée par le Chêne, le Châtaignier et le Cerisier, avec ponctuellement le Hêtre.

Haies

Les haies d'enceinte du bâti sont déconseillées.

Les prairies peuvent être délimitées par des haies basses multi-spécifiques et caduques à base d'Aubépine, de Prunellier, de Cornouiller, de Noisetiers, de fusain (*Euonymus*).

Arbres de haut jet

La palette végétale à privilégier correspond à des essences feuillues caduques tels que les Chênes, le Platane, le Châtaignier, les Tilleuls, les Robiniers ; le Hêtre, la gamme des arbres fruitiers avec notamment le Cerisier ou le Merisier, le Noyer et le Pommier peut s'employer seule ou en association avec les espèces précédentes.

L'utilisation des conifères, des « palmiers » ou des arbres à port colonnaire (Cyprès ou peupliers) n'est pas conseillée.

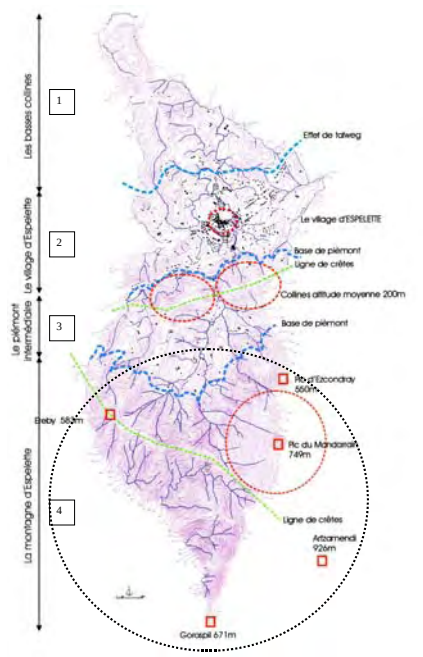
Arbustifs ou arbres de petites tailles

La palette arbustive doit s'employer en respectant la physionomie du site, et limiter notamment l'utilisation d'arbustes persistants de type « sapinette » ou les exotiques types « palmiers ».

Le choix d'essences se portera donc sur des types dominants de feuillus caduques, l'utilisation des feuillus persistants s'associant à cette trame : le Sorbier, le Sureau, les Aubépines, les Noisetiers, les Groseilliers, Viornes, Saules, Cornouiller, les Nerpruns, les Houx, le Buis, l'If.

Les modes de conduites s'attacheront à respecter les ports naturels en évitant les silhouettes architecturées.

ENTITE 4 : La Montagne d'Espelette



A l'extrême Sud de la commune, c'est un autre univers où dominent des reliefs puissants, premières montagnes de la chaîne des Pyrénées.

Traits dominants

Vers le Sud-Est, le massif du Mondarain impose sa dimension au paysage, espace au sommet ponctué de landes et de prairies aux couleurs dégradées selon l'altitude, ouvert sur l'horizon. C'est l'espace de pâturage.

Le bâti est le fait de quelques bordes intimement mêlées aux lieux.

A presque 750 m d'altitude, la crête axiale presque Nord/Sud de ce massif limite le panorama.

Presque perpendiculaire à la précédente la crête de l'Atxulegi et de l'Erébi (600 m) cadre les lieux avec le Mondarain. C'est un paysage qui marque également la tradition de l'élevage : espace de parcours libre sillonné par des pistes. Le bâti est également rare, on y rencontre quelques bergeries.

Extrême Sud du territoire communal, le Mont Gorospil, à presque 700 m d'altitude marque la frontière avec l'Espagne. Une masse boisée couvre une partie de la pente.

Evolution souhaitable et enjeux

Espace naturel de la montagne, d'intérêt paysager et écologique.

Palette végétale recommandée

Haies

Les prairies peuvent être délimitées par des haies basses multi-spécifiques et caduques à base d'Aubépine, de Prunellier, de Cornouiller, de Noisetiers, de Fusain (*Euonymus*) associés à du Buis ou du Houx..

Arbres de haut jet

La palette végétale à privilégier correspond à des essences feuillues caduques tels que les Chênes, le Châtaignier (en dessous de 300 m) et le Hêtre.

La plantation de conifères peut-être envisagée mais doit rester limitée en couverture.

Arbustifs ou arbres de petites tailles

Le choix d'essences se portera sur des types dominants spontanés : les Aubépines, les Noisetiers, les Groseilliers, Saules, les Houx, le Buis, l'If.

III.3 – POINTS DE VUES REMARQUABLES

On peut considérer que divers éléments du site sont souvent en perspective dans les vues principales et méritent une attention particulière :

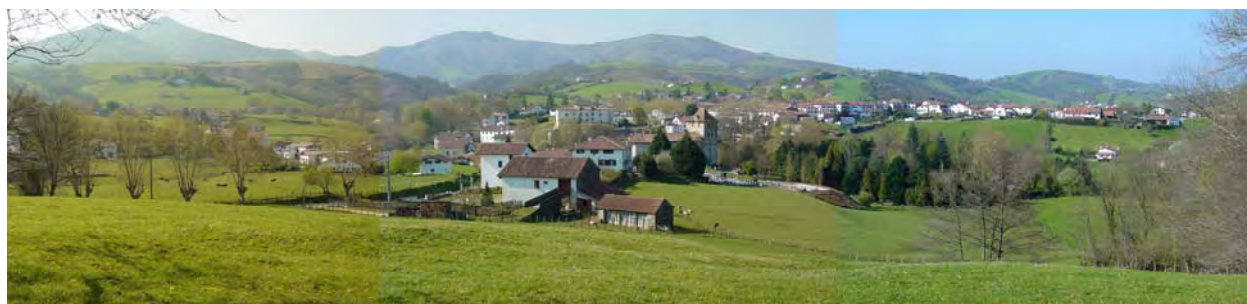
- L'église,
- Le château
- Le village lui-même (la cuvette Nord Est, la grande rue)
- Le piémont et les premiers contreforts de la montagne

Chacun de ces « monuments » participe à l'identité du village et leurs silhouettes sont autant de repères dans le paysage.

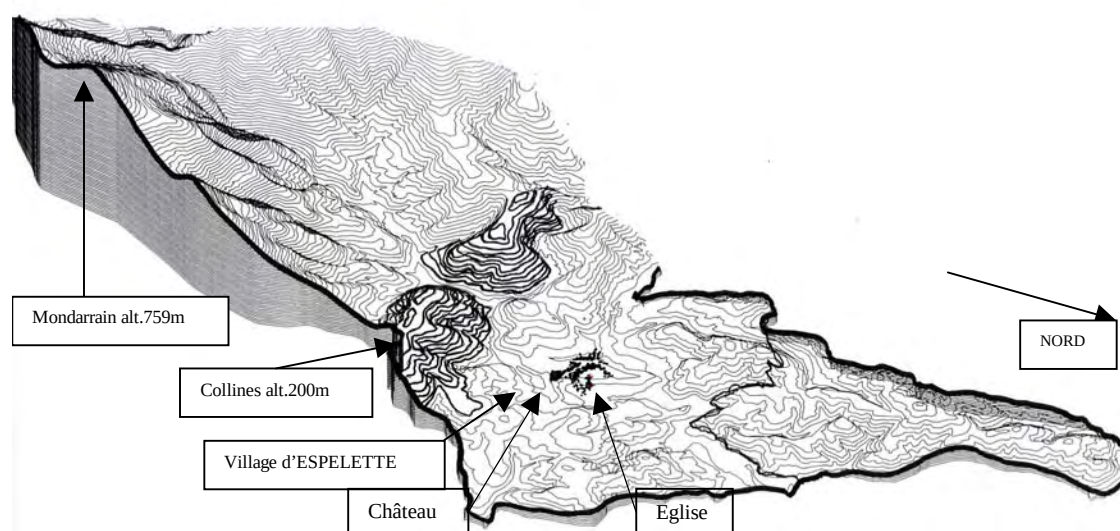
Il en est de même des espaces paysagers majeurs rencontrés sur la commune.

Le point culminant est le Mondarrain, dont la silhouette caractéristique occupe la partie Sud Est du territoire.

Les collines situées dans la proximité immédiate Sud du village forment la première limite entre les espaces de plaines urbanisées et les espaces plus ruraux de la moyenne montagne. Sur ces collines viennent s'appuyer les silhouettes du château et de l'église.

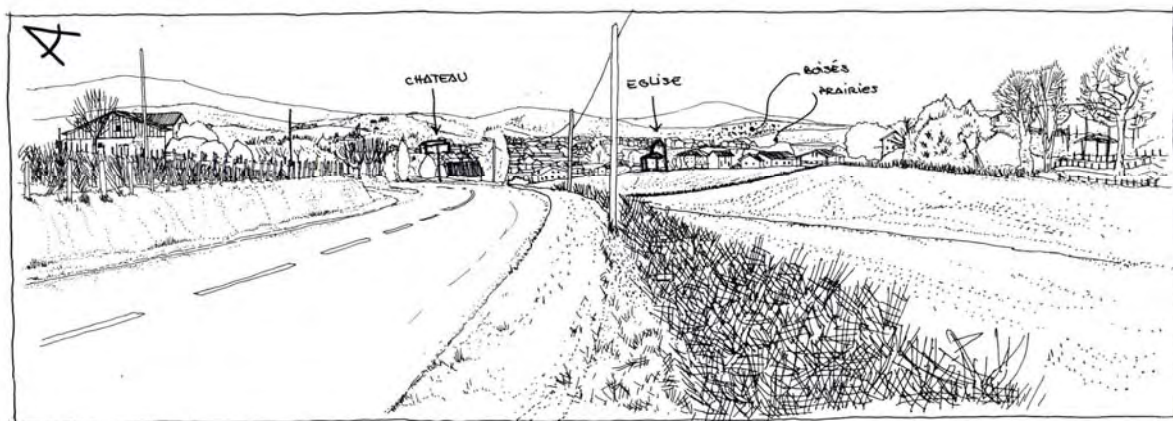
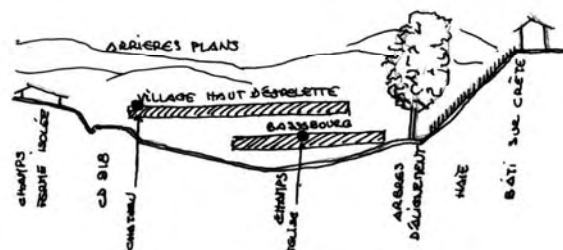


Les entrées de village sont des lieux importants dans les premières « impressions » que peut suggérer un site. La venue depuis CAMBO par le Nord offre une approche remarquable du village par un effet de paysage lointain tout d'abord, puis au fur et à mesure du cheminement par le « décryptage » de ses monuments tels que le château et l'église qui sont alors mis en valeur non plus par le fond de scène sur lequel ils s'appuient comme précédemment , mais par le glacis sur lequel ils prennent racine. Il en est ainsi du château, de l'église autant que du village en lui même.





En venant de CAMBO, l'église est mise en valeur autant par l'espace en prairie sur lequel s'appuie l'édifice que le glacis au dessus duquel s'est développé le village-rue en ligne de crête
C'est la raison qui conduit à protéger, sur le plan paysager, ces deux glacis qui servent d'écrin au village « haut » autant qu'au village « bas ».

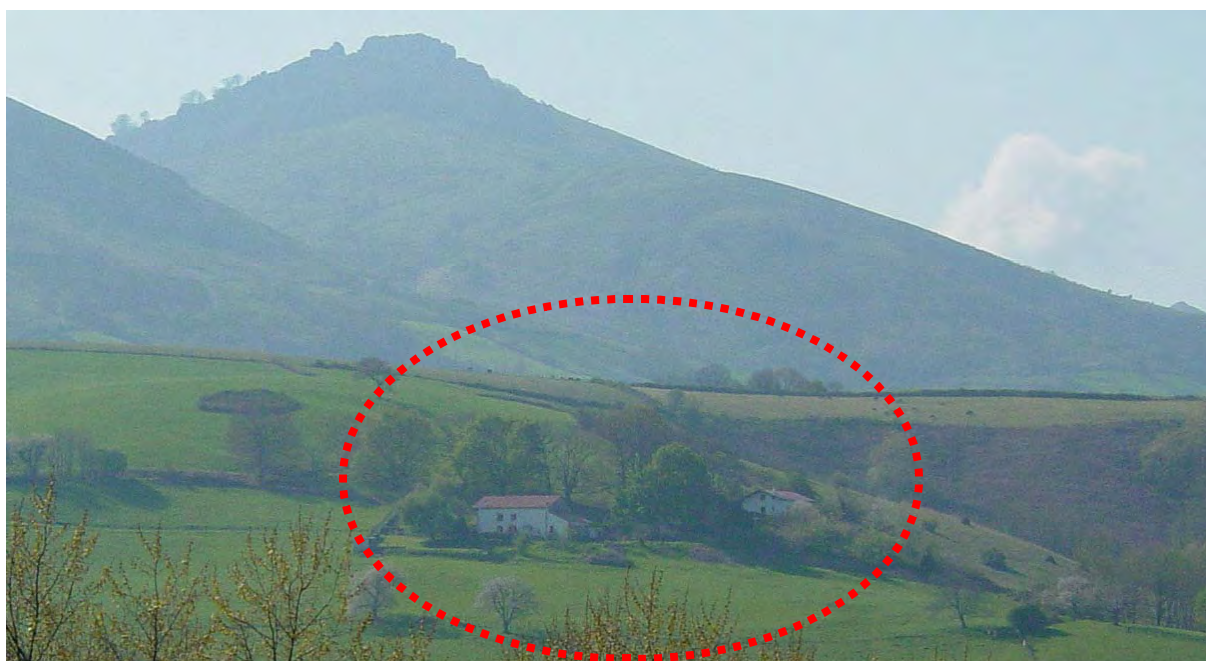




Les premiers arrières plans offrent un fond de scène de mise en valeur du village



Les monuments repères, tant historiquement que physiquement dans le paysage, que sont le château et l'église participent, par leur lisibilité, au caractère exceptionnel des lieux.

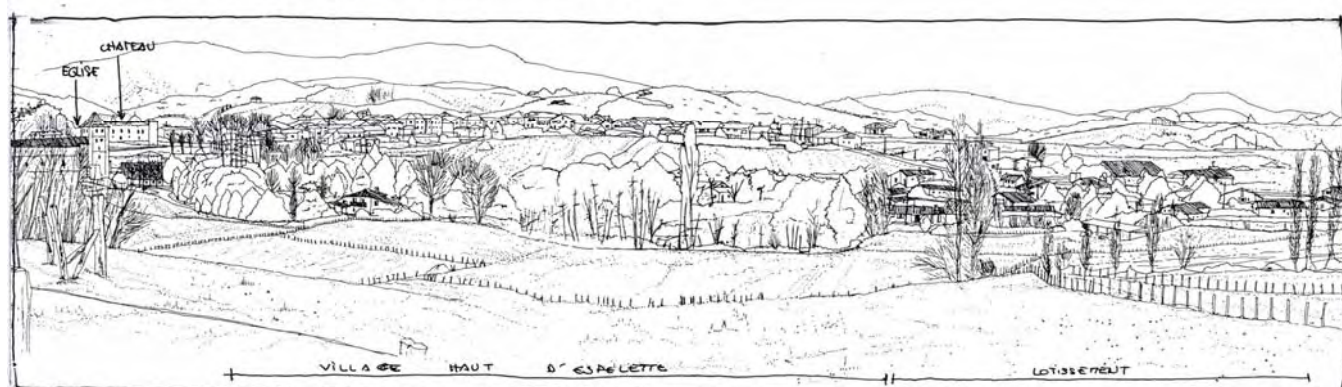
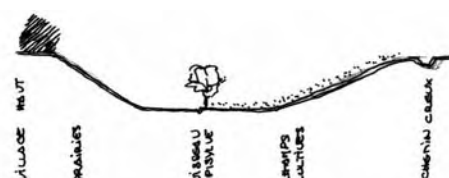


Les arrières plans de basse et moyenne montagnes également à l'échelle plus vaste du village.



Le cheminement « historique » du site et son accompagnement urbain s'est effectué sur un axe qui passe par l'église puis sillonne la ligne de crête.

Les espaces, libres de toute construction, traités en prairie, tels que le glacis Nord du village et la prairie sur le versant Sud de cette cuvette, participent de façon essentielle à la mise en valeur du village et de son patrimoine historique.



IV – LE PERIMETRE DE LA Z.P.P.A.U.P.

La commune d'ESPELETTE dispose sur son territoire de plusieurs types de protections du patrimoine : les Monuments Historiques (château, église) à partir desquels s'exercent les compétences de l'Architecte des Bâtiments de France, et le Site Inscrit du Labourd, qui couvre une grande partie du territoire communal mais « coupe en deux » le village puisque sa limite Nord passe par la rue principale. La volonté de préserver un patrimoine architectural, urbain et paysager remarquable, ainsi que la logique de simplification administrative et d'égalité devant la règle de tous les habitants de la commune ont été à l'origine de l'étude de la Z.P.P.A.U.P..



L'inclusion dans le périmètre de la Z.P.P.A.U.P. du bourg d'ESPELETTE est de première évidence.

La protection de ses abords, comme éléments indissociables de sa mise en valeur, notamment sous certains points de vues particulièrement privilégiés est tout aussi important.

L'étude va donc inclure dans son périmètre les parties Nord du territoire communal en relation visuelle et physique avec la plaine du village.

Au delà des abords immédiats du village, les parties Sud de la commune sont constituées de grandes fermes et bâtiments dispersés, qui participent à l'identité de la commune d'ESPELETTE. Leur présence apporte une richesse supplémentaire au patrimoine plus urbain du village.

La limite Sud prend en compte ces ensembles bâtis et s'en tient à cette partie du piémont anthropisé. Au delà vers le Sud, la montagne appartient au registre transversal de la chaîne pyrénéenne ; dont l'intérêt et la gestion passent par l'échelle du site inscrit du Labourd, assurant ainsi sa continuité logique.

MISE AU POINT DU PERIMETRE – ALTERNATIVES – ET PERIMETRE RETENU

La présence du site inscrit du Labourg a été l'objet d'une attention particulière pour la mise au point de la délimitation du périmètre de la Z.P.P.A.U.P..

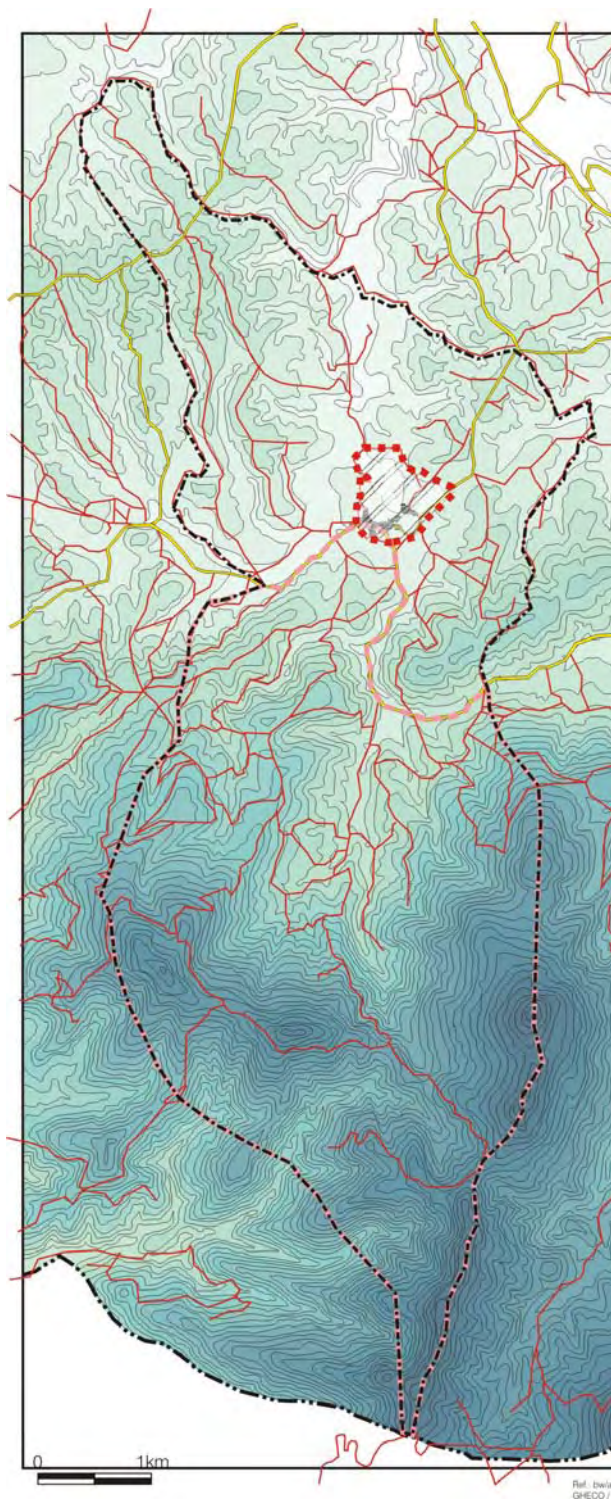
En effet, le site inscrit « coupe » la commune, pour ne couvrir que les 2/3 sud du territoire : sa limite passe sur une partie seulement du village. De plus, un site inscrit ne comporte pas de dispositif réglementaire, si ce n'est l'obligation de requérir l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, et l'avis, éventuel, de la Commission Départementale des Sites pour toute action susceptible de le modifier

Le risque de dégradation du paysage, par mitage, se trouve tel, que le dispositif réglementaire de la ZPPAUP s'avère plus approprié ; le périmètre de la ZPPAUP a donc été retenu sur la « cuvette » du village et le grand « fond paysager » constitué par le piémont et le premier versant en face nord de la montagne.



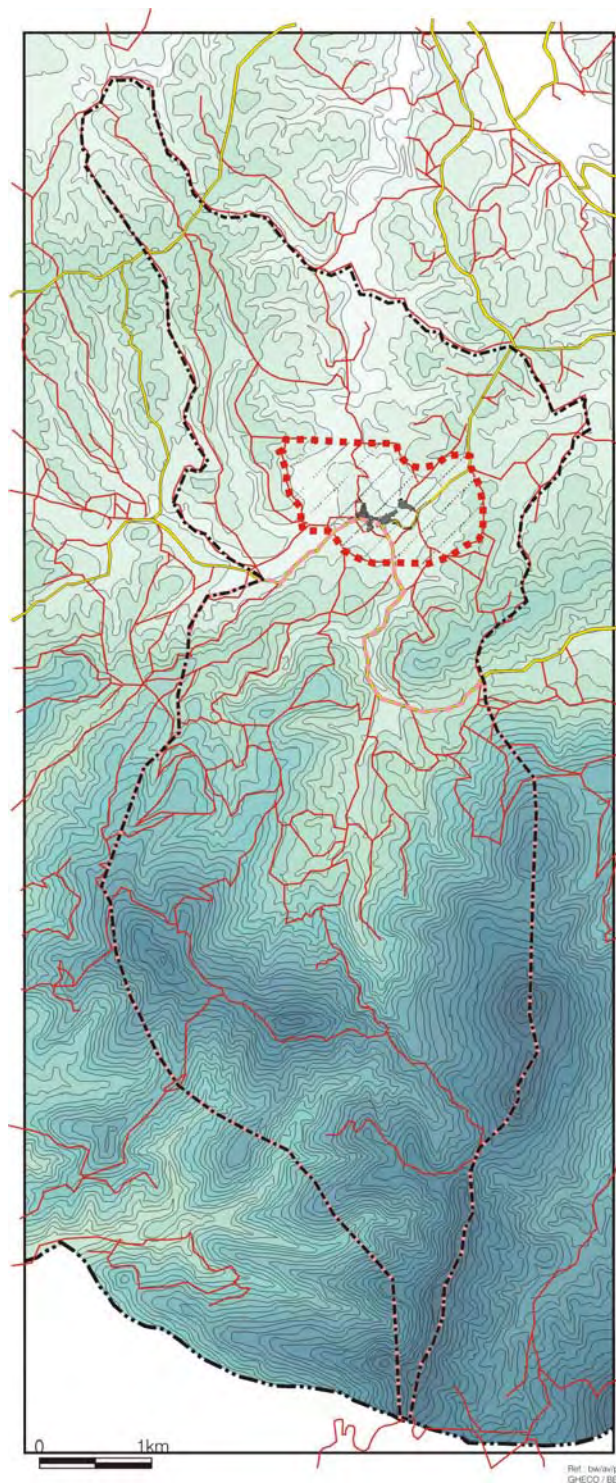
Le processus d'étalement urbain est « arrêté » par la ZPPAUP qui prend en compte les versants et le vaste espace agricole qui entoure le village, tout en préservant le potentiel de développement des exploitations.





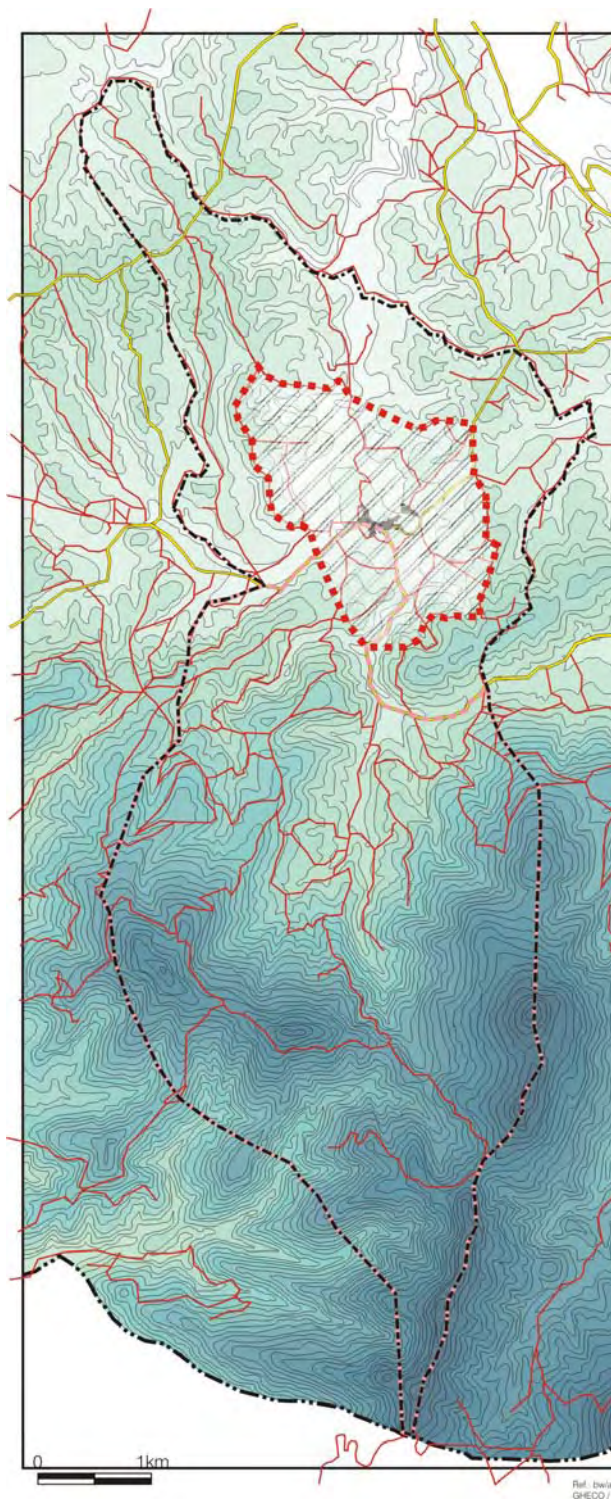
Proposition n°1 :

La partie ancienne du village seul ; cette solution isole la gestion patrimoniale de son contexte



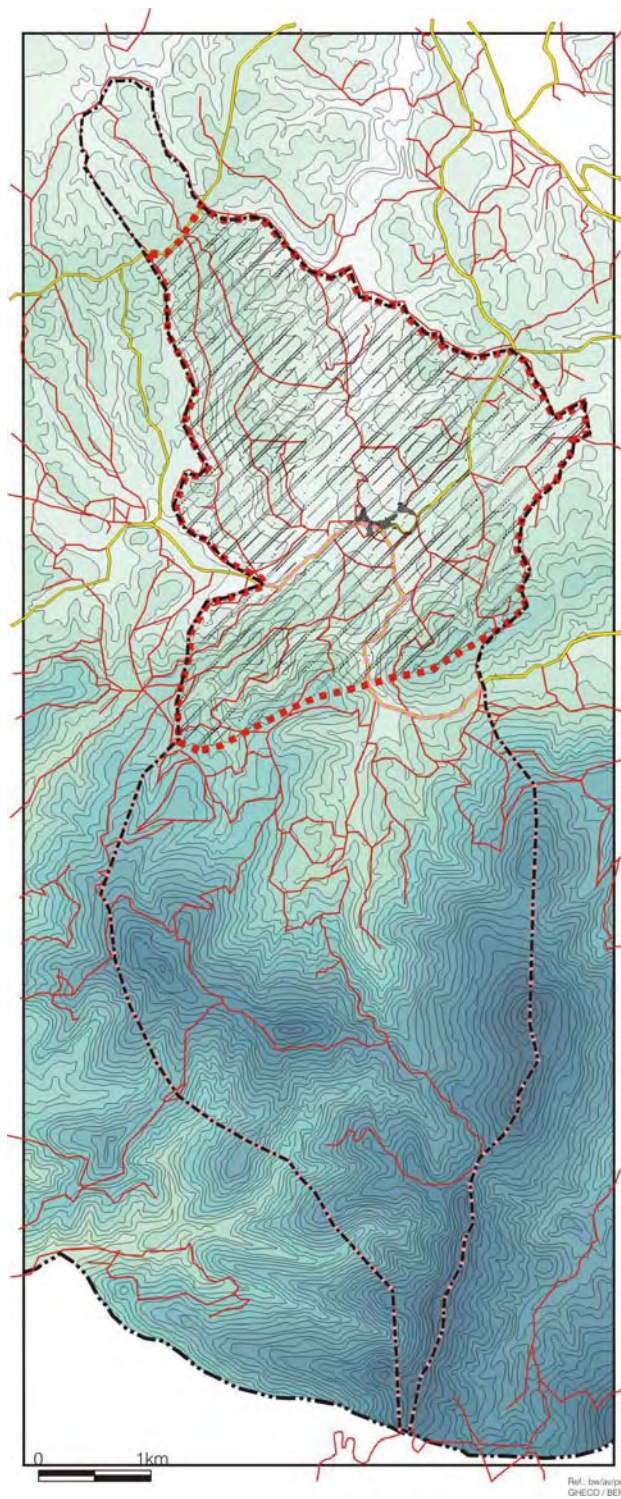
Proposition n°2

Le village et son abord immédiat ; cette solution laisse le suivi paysager et architectural des perspectives sud du village au site inscrit et la partie nord hors site inscrit, ce qui n'est pas cohérent.



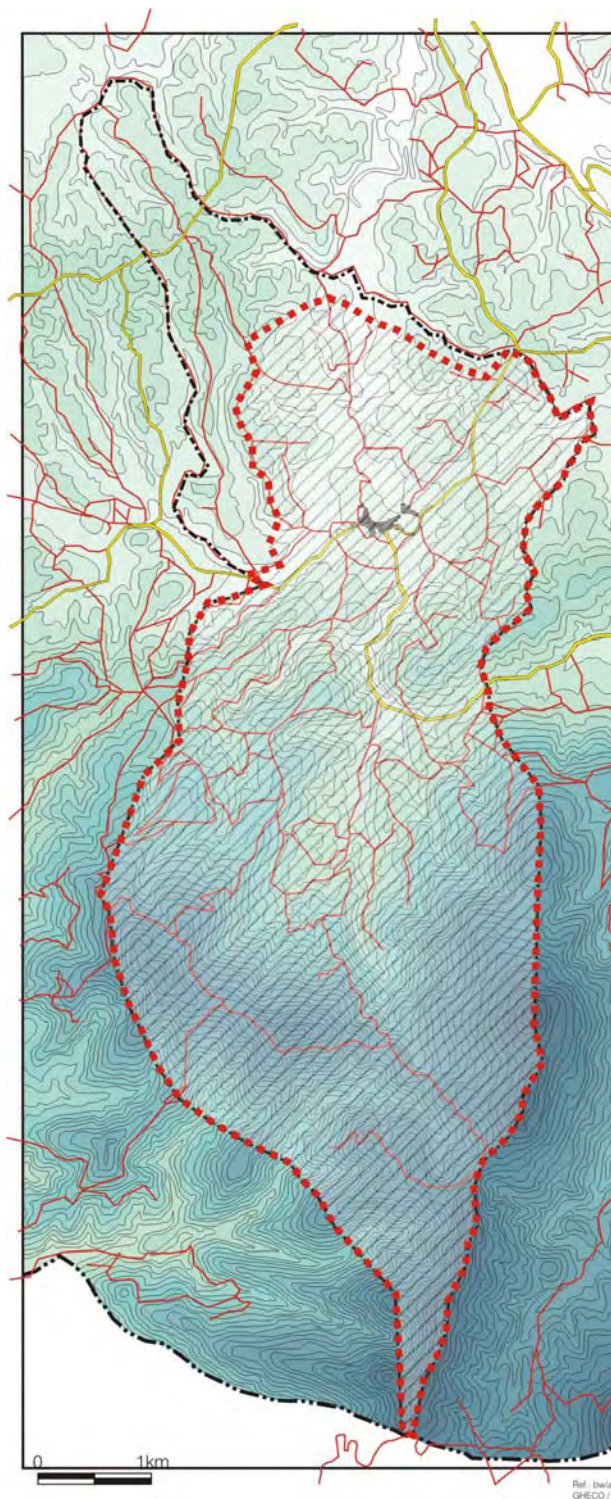
Proposition n°3

Le village et ses abords ; cette solution laisse le suivi paysager et architectural des perspectives sud du village au site inscrit et la partie nord hors site inscrit, ce qui n'est pas cohérent.



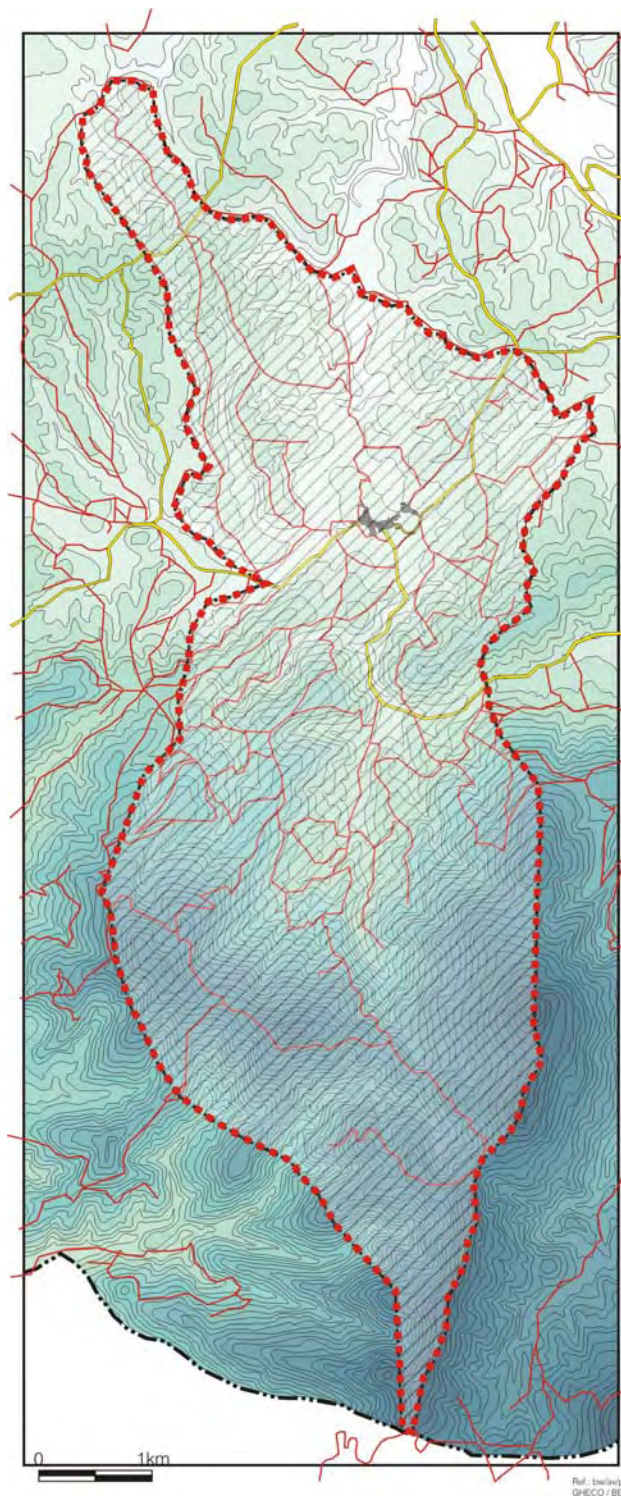
Proposition n°4

Cette solution prend en compte l'assiette paysagère du village, mais exclut les premiers contreforts « habités » de la montagne.



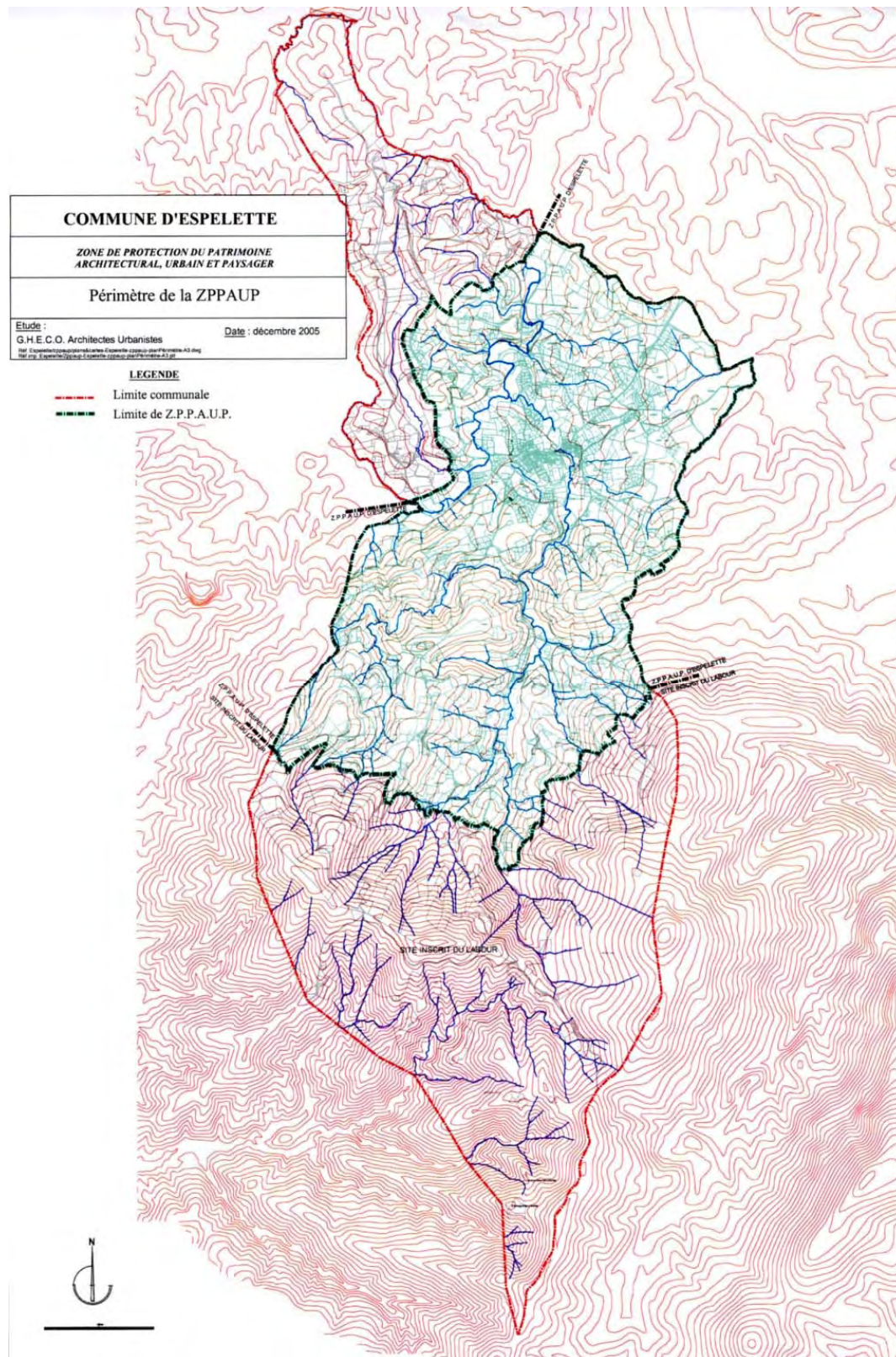
Proposition n°5

L'assiette paysagère du village et tout le site inscrit; cette solution introduit en ZPPAUP le site inscrit et l'espace montagnard non bâti; elle oblige à introduire des dispositions réglementaires sur l'important espace naturel du sud de la commune.



Proposition n°6

La totalité de la commune : cette solution introduit en ZPPAUP les parties nord situées hors de visibilité du village et tout le sud en site inscrit, dont l'espace montagnard non bâti; elle oblige à introduire des dispositions réglementaires sur l'important espace naturel du sud de la commune.



Périmètre retenu

La ZPPAUP inclut l'assiette paysagère du village et la partie la plus exploitée du site inscrit; cette solution n'introduit en ZPPAUP que la partie de site inscrit occupée par les exploitations agricoles; les dispositions réglementaires portent sur des espaces aménagés par l'activité humaine. La partie montagnarde et l'estive, difficiles d'accès restent du ressort du site inscrit et échappent à une réglementation susceptible d'être soit réductrice soit insuffisante à terme ; outre l'application d'une « surveillance » par le Site Inscrit, la Loi Montagne s'y applique pleinement et le P.L.U. contribue à sa protection en zone naturelle.

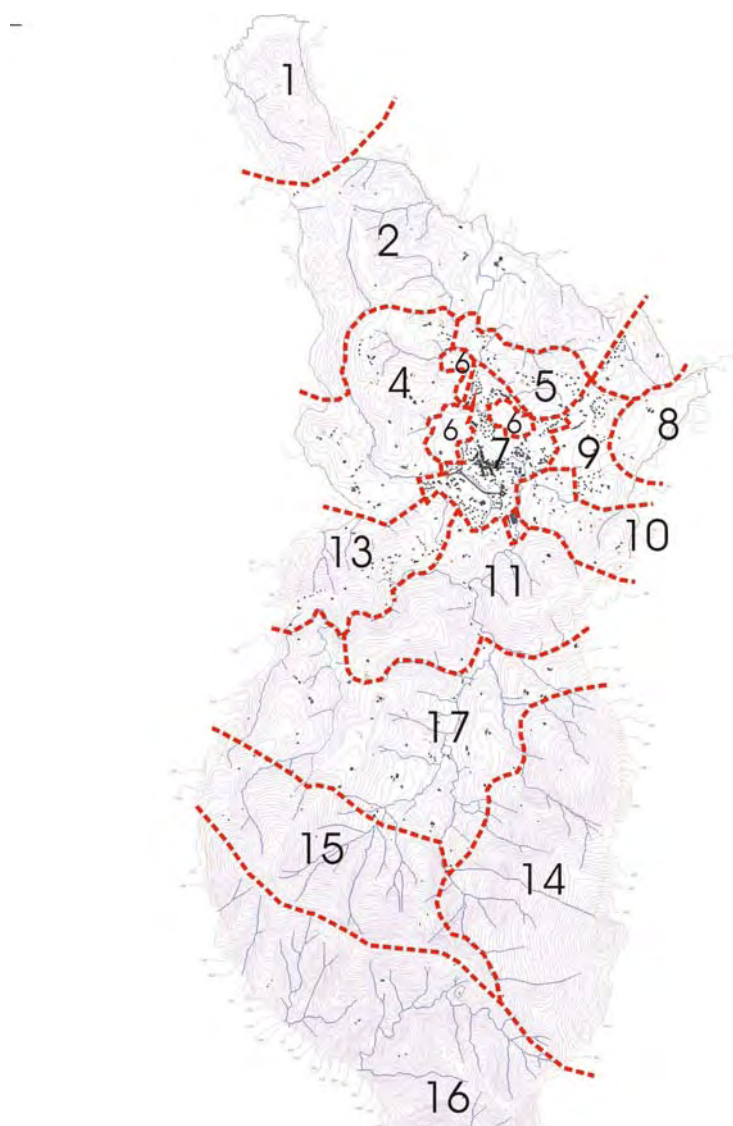
FORMULATION DE LA PROTECTIONS DU PAYSAGE

ZONAGE.

Différentes solutions ont été envisagées, la création de secteurs ou de zones, par exemple :

Secteur PA	village ancien historique
Secteur PB	Abords du village (quartiers récents)
Secteur PC	écarts bâtis
Secteur PN	secteurs de plaine et coteaux nord
Secteur PP	secteur de piémont
Secteur PM	secteurs de montagne

Ou bien ainsi :



La méthode de la réglementation par secteurs ou par zone risquait de mener à une occupation directement liée aux limites ; d'autre part l'ampleur du paysage ne s'accommode pas de limites effectives ; la solution d'une hiérarchisation des niveaux sensibilité du paysage par des tâches de couleur, aux bords « un peu flous » a permis de situer un niveau d'attention et de contraintes

Le caractère de la commune d'Espelette résulte d'un rapport équilibré entre le paysage végétal et le bâti. En dehors du village et des espaces lotis de la commune, l'espace rural participe à la qualité du site, tant par son immensité, que par sa présence interstitielle forte entre les hameaux

et les secteurs bâtis. La protection du paysage n'est pas traitée sous forme de zonages ; ce dispositif relève du P.L.U.. Toutefois une carte de « sensibilité du paysage » sert de référence pour hiérarchiser le mode de protection.

La carte générale du paysage d'ESPELETTE au 1/5000^{ème} situe globalement deux types d'espaces :

Les prescriptions fixées pour ces espaces sont données en tant que directives ; leur formalisation en règles d'urbanisme relève du document d'urbanisme communal (notamment le Plan Local d'Urbanisme -P.L.U. à la date de la création de la ZPPAUP)

ORIENTATIONS GENERALES :

Les espaces en blanc,

- Les espaces en blanc, par principe urbanisés globalement, sont constructibles de fait,

Les espaces teintés en vert

- Les espaces teintés en vert sont, à la création de la ZPPAUP, des espaces dont l'aspect paysagé, doit être préservé globalement. Les aménagements et les constructions neuves doivent s'insérer dans le paysage, soit par le maintien des dominantes paysagères (boisement, prairies, cultures), soit par la faible densité du bâti, soit par organisation d'une urbanisation assez groupée en extension du bâti existant de manière à économiser l'espace rural.
- le rôle de coupures entre les hameaux et lotissements éparés, marqué par la trame verte correspond à volonté de préserver, au maximum du possible, le paysage et à limiter la tendance à l'agglomération bâtie.

Les espaces hachurés vert traduisent des espaces sensibles, en raison des vues et des perspectives paysagères proches ou lointaines.

Ils aménagements (lorsqu'ils sont autorisés, notamment par le P.L.U.) doivent être l'objet d'une analyse paysagère pour leur intégration soit par leur situation (à proximité d'une lisière boisée, à proximité d'un bâti existant ou dans une partie basse de relief), soit par leurs formes et par la qualité des matériaux employés pour assurer la continuité du bâti ou l'effacement dans le paysage.

Les espaces couverts par une trame hachurée rouge plus dense, sont considérés comme étant les plus sensibles et doivent être maintenu en cultures, en prairies, en fougères ou en bois ; l'occupation par des constructions doit répondre à une absolue nécessité, notamment justifiée par l'impossibilité technique d'établir l'installation ailleurs

ELEMENTS DE GESTION DU PAYSAGE

ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER : le règlement et les recommandations

Le règlement comporte des recommandations, ce qui introduit une certaine « souplesse pour son application :

Les Prescriptions se limitent parfois à de simples recommandations, ayant valeur juridique de "directives" c'est à dire d'orientations définissant un cadre général à l'exercice du pouvoir d'appréciation de l'Architecte des Bâtiments de France et, après lui, de l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire.

Les recommandations et directives correspondent à des dispositions qui ne peuvent être strictement généralisées, soit pour des raisons de diversité architecturale et d'évolution des fonctions et des techniques, soit en raison de l'ampleur des espaces considérés. Les directives peuvent être l'objet de règles particulières au Plan Local d'Urbanisme, dont l'évolution peut être assurée par la modification ou la révision du P.L.U., sous réserve de respecter l'esprit de la directive.

Le patrimoine bâti et les particularités d'espaces sont traités par catégories de protection :

On peut distinguer plusieurs catégories de protections du bâti et des espaces :

Plan général du paysage et du patrimoine bâti en écarts,

- Les espaces à valeur paysagère général (hachuré fin en vert clair),
- Les versants à valeur paysagère (hachuré en vert),
- Les forts versants, crêtes et espaces paysagers très sensibles (hachurés rouge)
- Les espaces boisés majeurs
- Les bords architecturalement intéressants

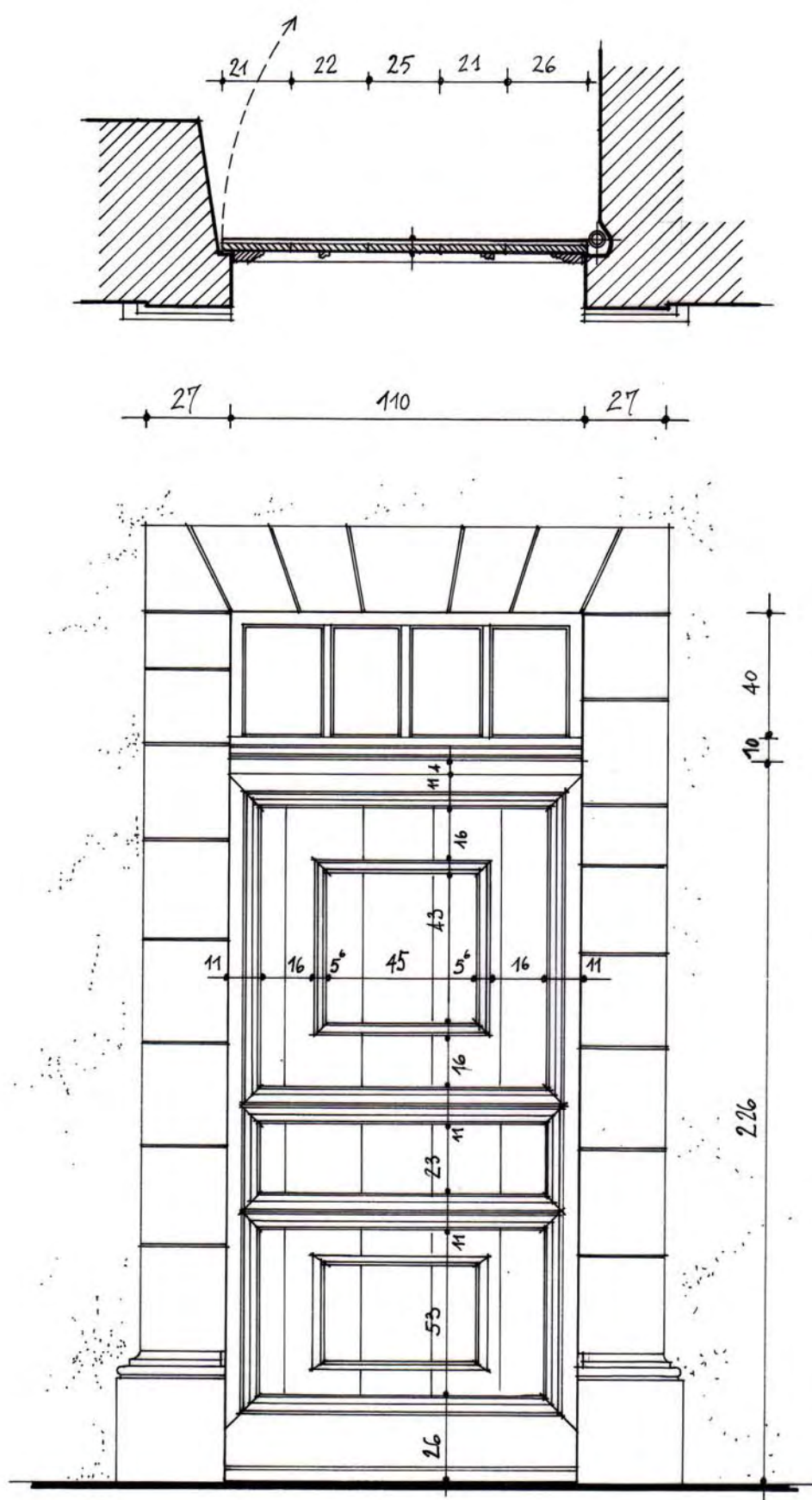
Plan du village et abords, outre les indications énumérées ci-dessus

- Le patrimoine remarquable et exceptionnel (de catégorie 1) à conserver et indiqué sur les plans par des hachures croisées,
- Le patrimoine remarquable (de catégorie 2) à maintenir et indiqué sur les plans par des hachures obliques et les volumes constitutifs de l'ensemble bâti, cernés par un trait rouge,
- Les détails architecturaux
- les murs anciens typiques ou constitutifs de l'ensemble villageois,,
- les jardins associés à l'habitat et les espaces verts protégés,
- les haies majeures, les haies d'arbres, les arbres isolés, les bosquets, les arbres alignés,
- les espaces dégagés significatifs,
- les détails architecturaux,
- les points de vue privilégiés,
- les chemins d'échelle,
- les passages publics ou privés à maintenir.

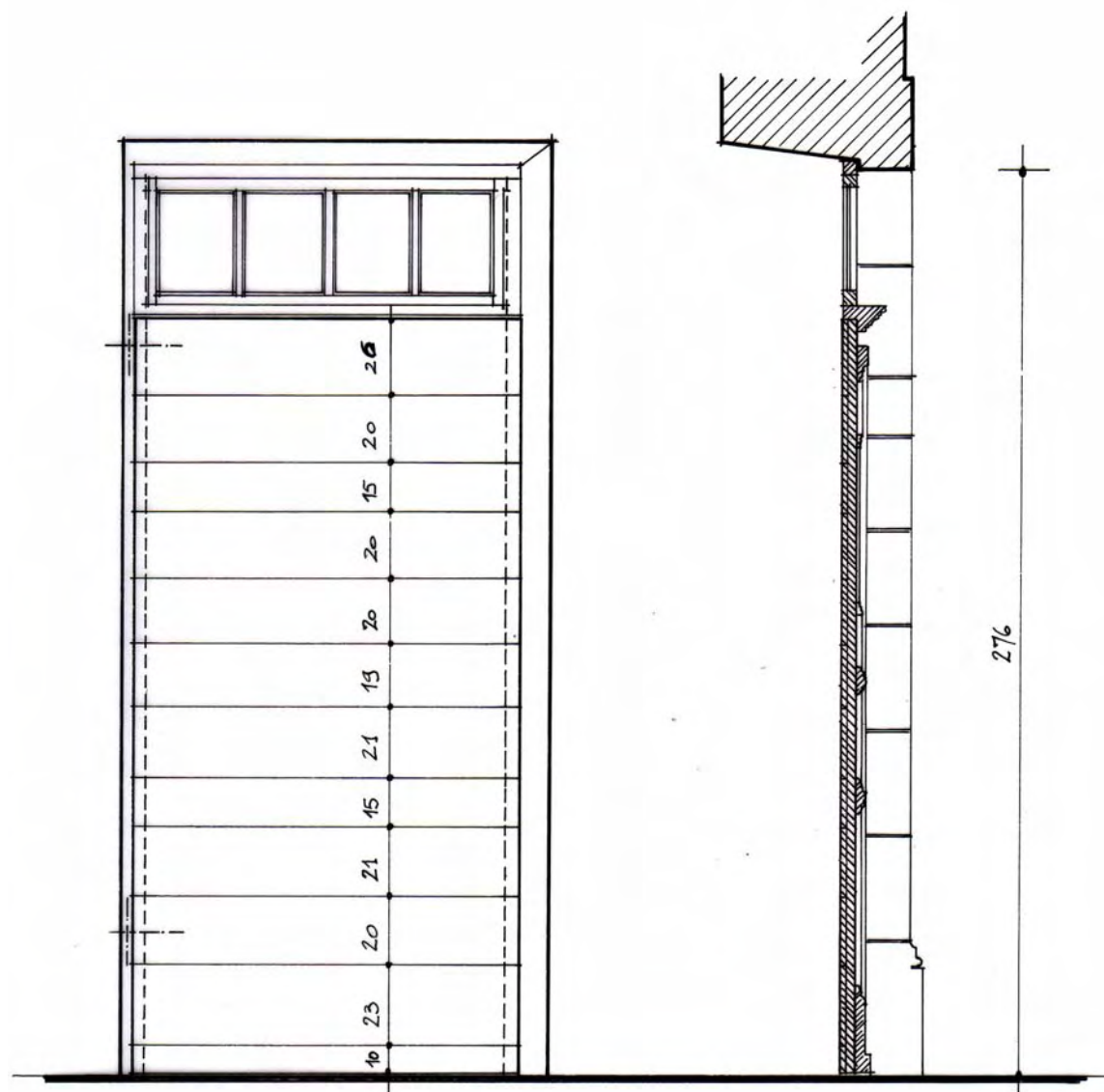
Ces catégories sont l'objet d'un report graphique sur le plan de Z.P.P.A.U.P.

Le règlement est largement expliqué par les illustrations qui accompagnent les prescriptions. L'objectif est bien d'accompagner les aménagements, transformations et les apports, en préservant le patrimoine dans ses expressions originelles. L'objectif est aussi d'éviter les erreurs, parfois coûteuses et irréversibles, qui pourraient altérer la beauté, voire le confort lié à l'ancienneté, produite bien souvent par ignorance ou par inattention.

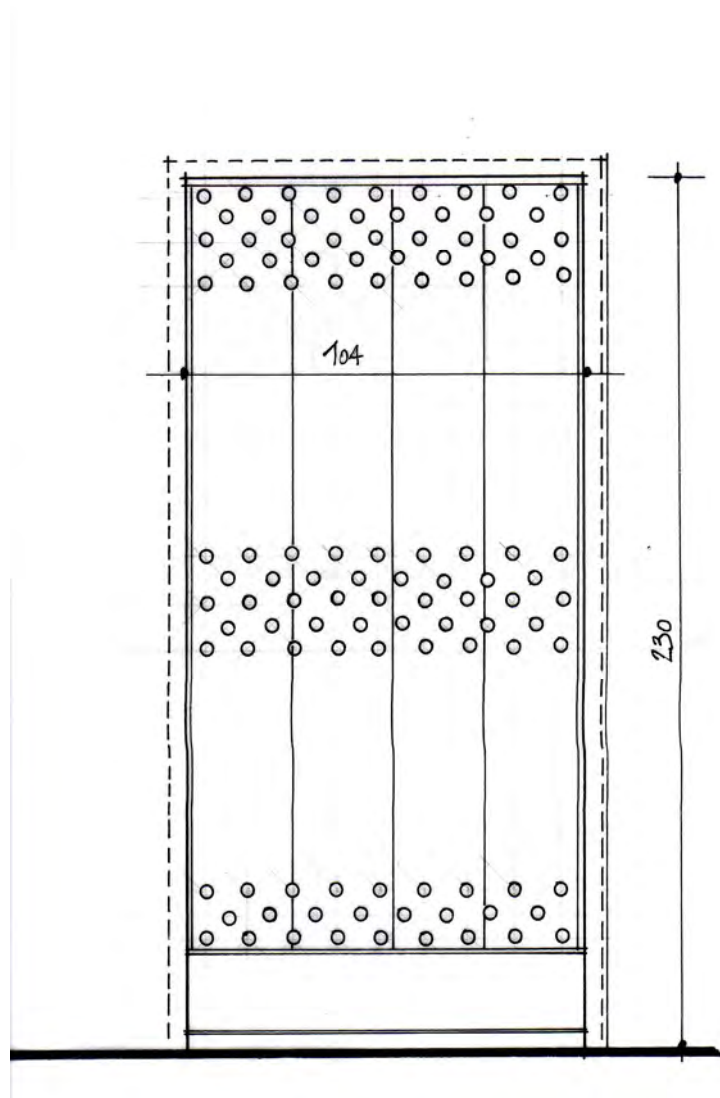
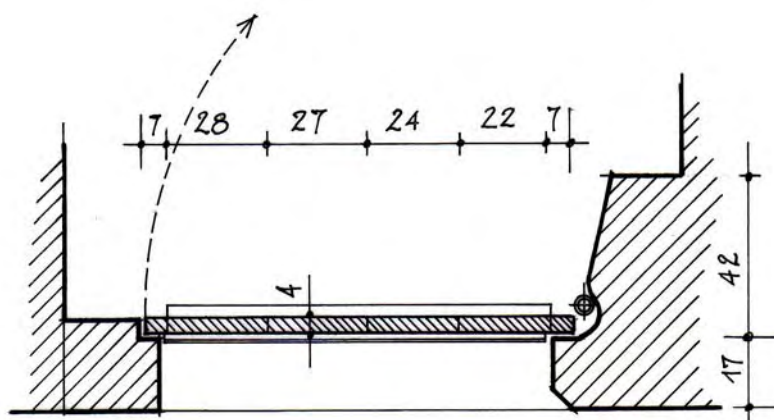
ANNEXES



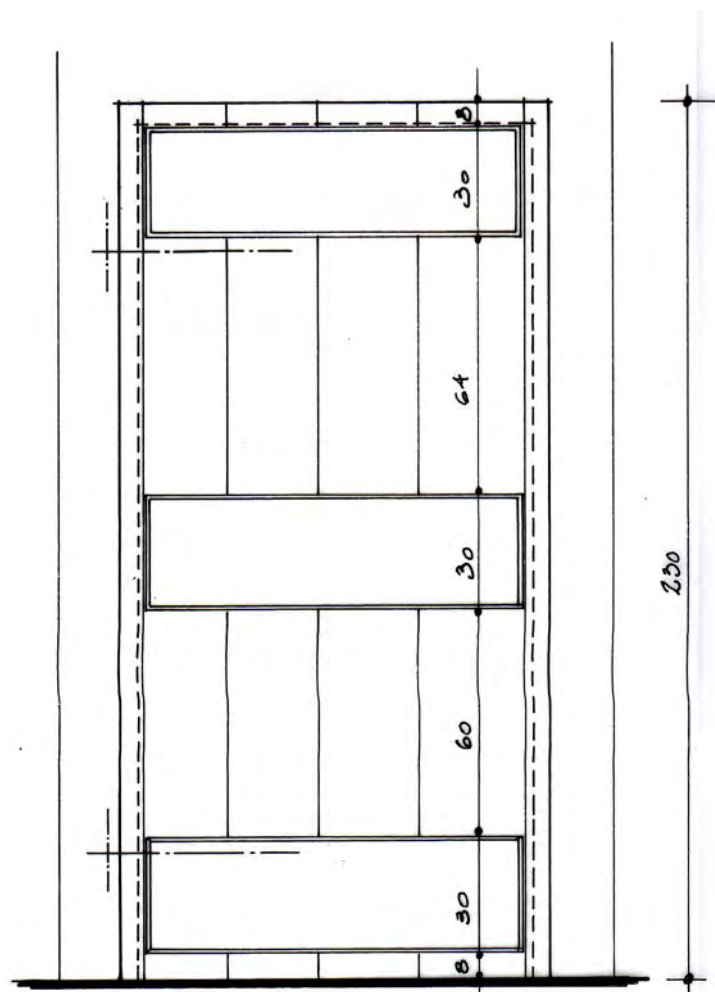
Porte d'entrée – Vue extérieure située 390 Karrikanagusia



Porte d'entrée – vue intérieure située 390 Karrikanagusia

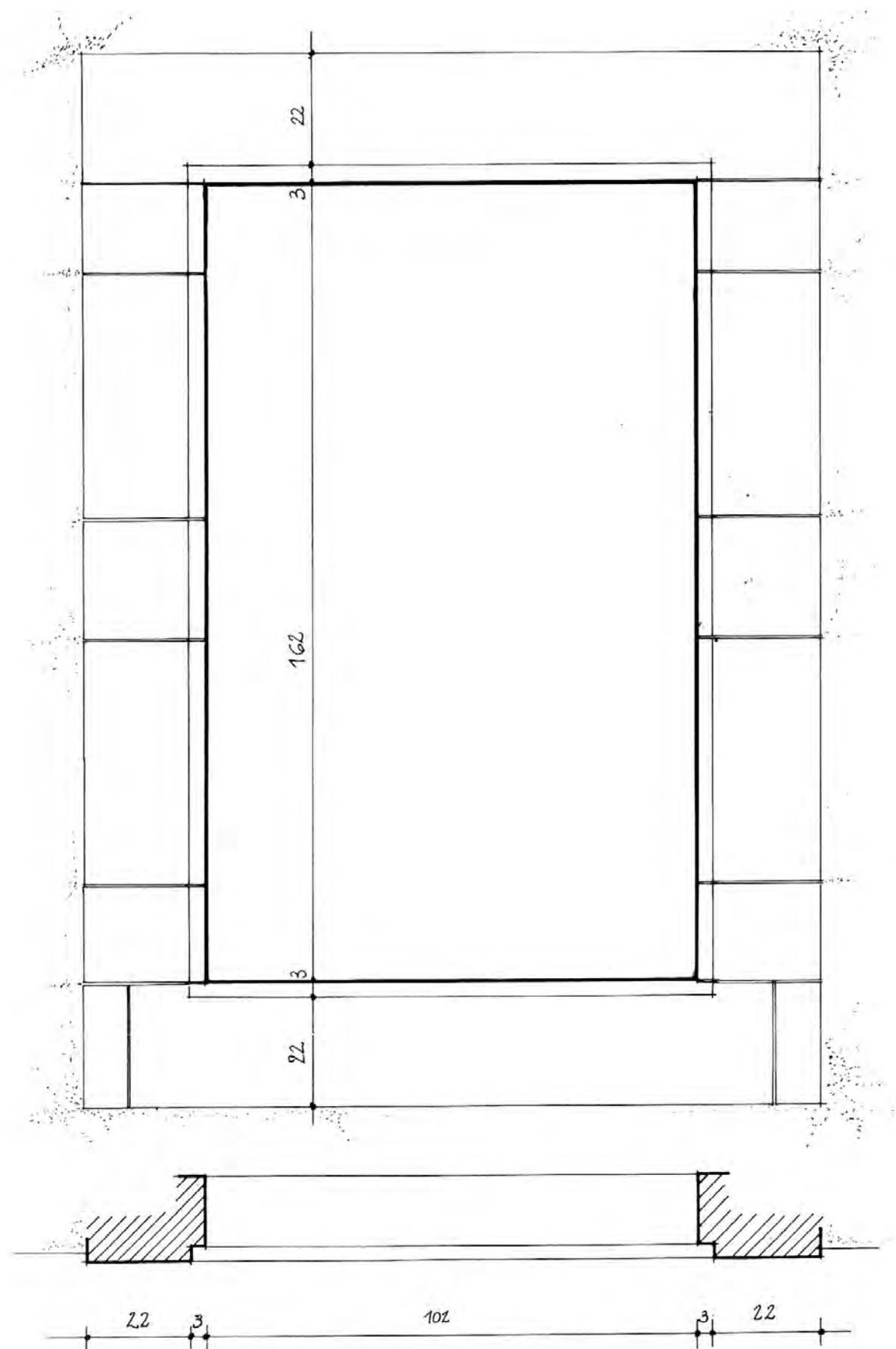


Porte d'entrée située 375 Karrikanagusia – Relève extérieur

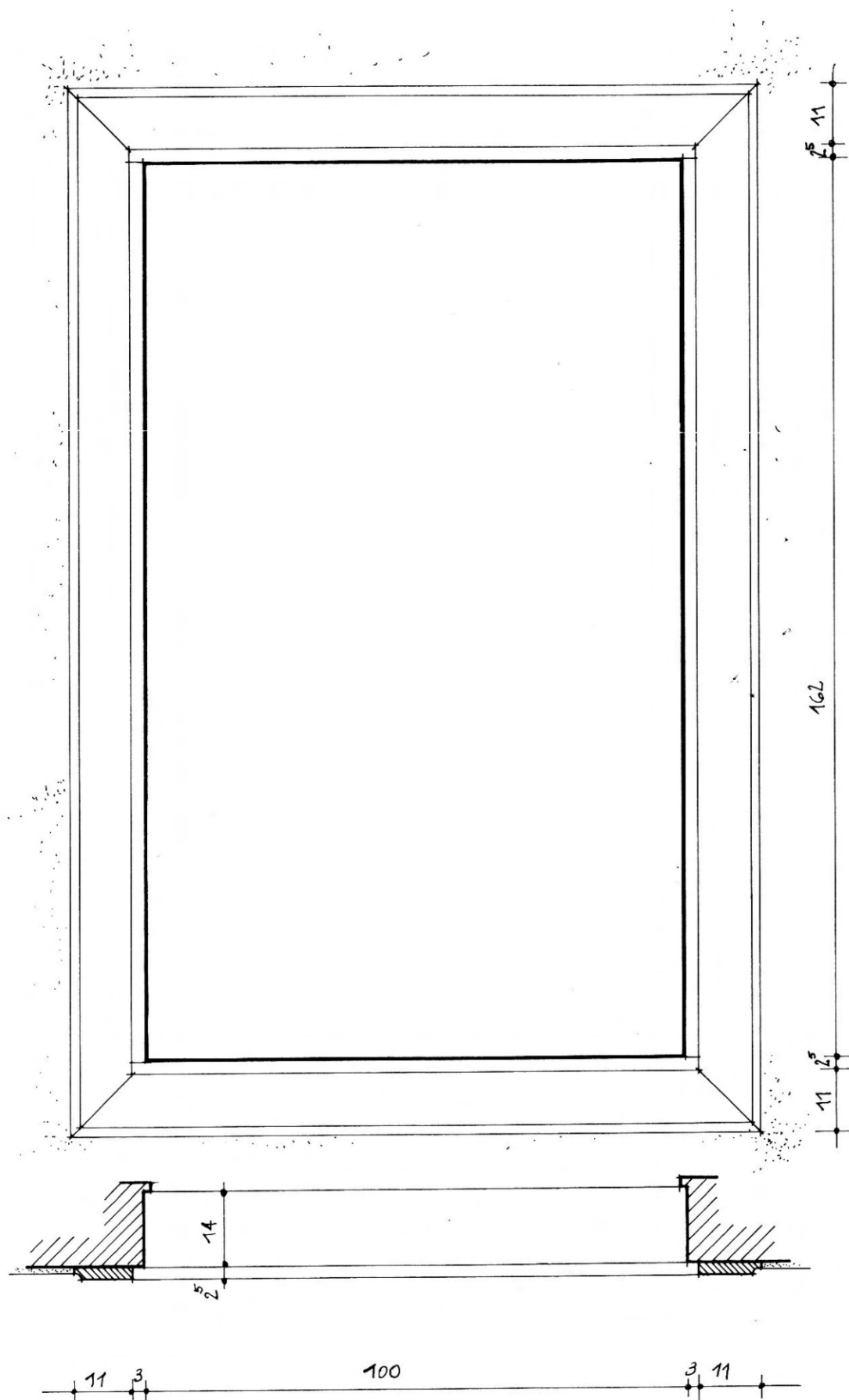


Porte d'entrée située 375 Karrikanagusia – Relévé intérieur

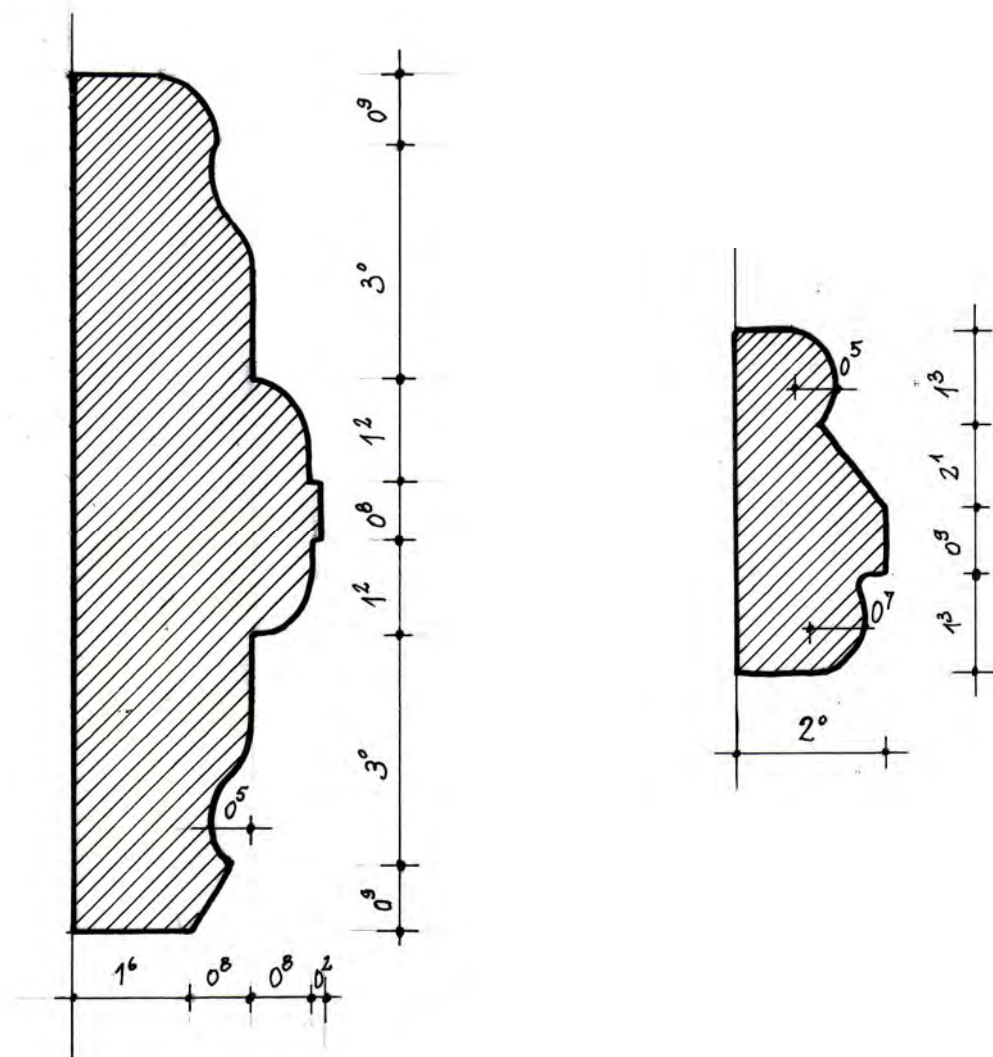
Les encadrements



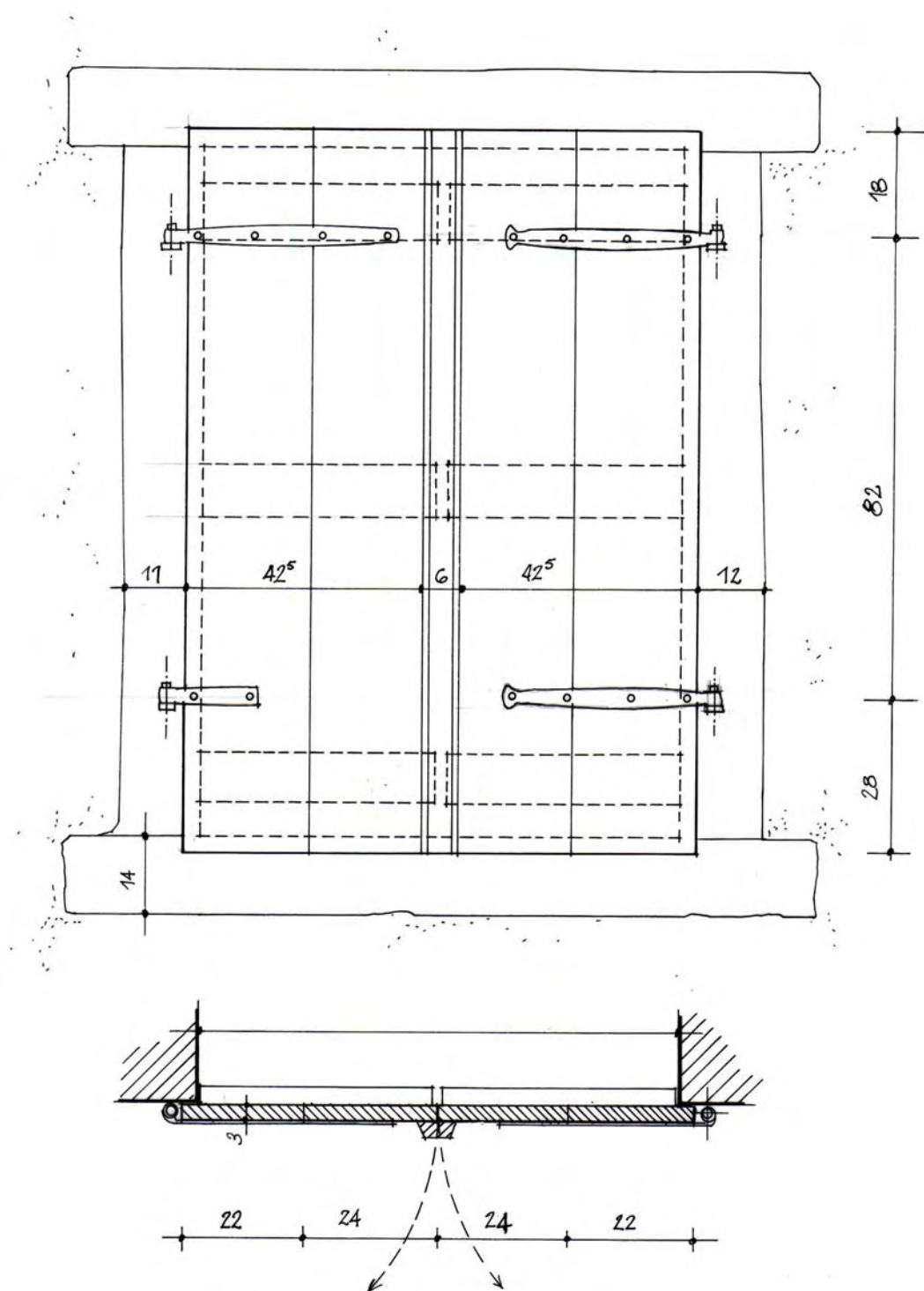
Encadrement de baie en pierre situé PlazakoBidea



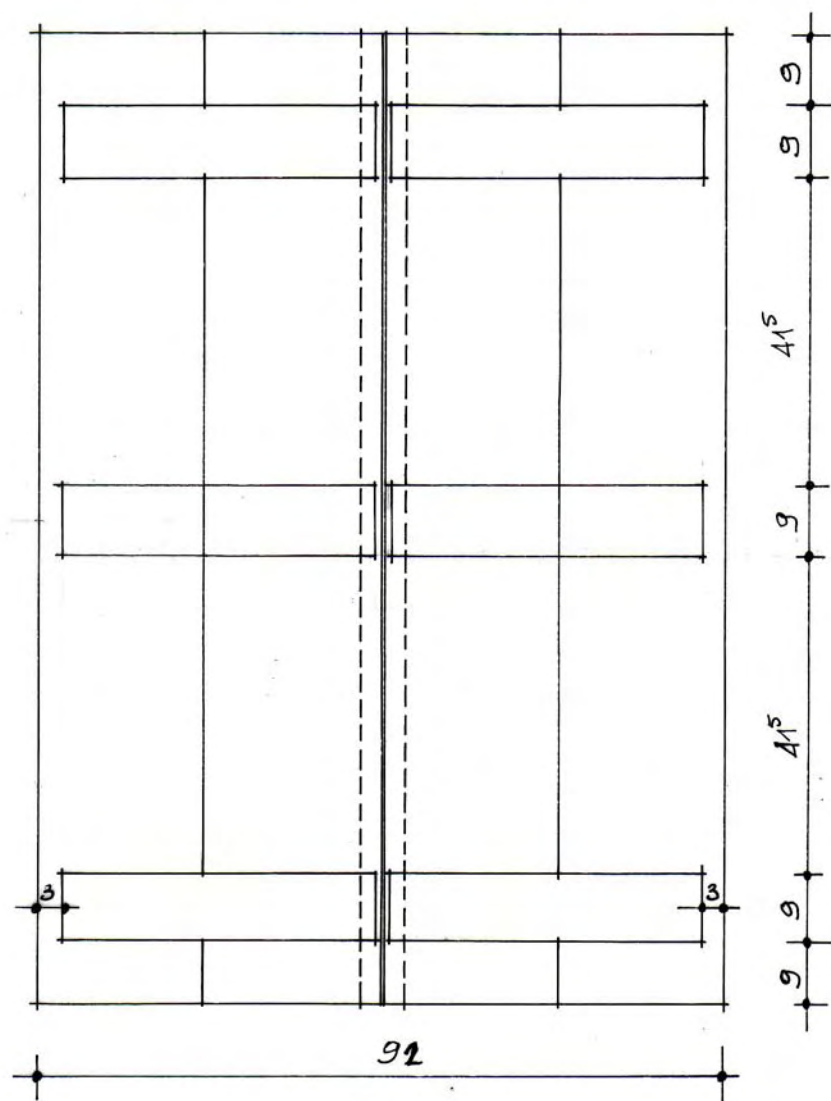
Encadrement de baie en bois situé PlazakoBidea



Relevés de moulures des panneaux extérieurs



Contrevents situé 210 Xerrendakobidea – Face extérieure



Contrevents situé 210 Xerrendakobidea – Face intérieure

Photos anciennes et récentes

Planche contact

